Le N° : 1 Fr. — 6 Pages — 2e ANNEE. — N° 60.. — 30 AOUT 1941.

l'Heure Bretonne

DIRECTION, REDACTION, PUBLICITE : 1, Rue d'Estrées RENNES (BRETAGNE) Téléphone : 51-80

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS (BRETAGNE ET FRANCE) Un an : 25 fr. ; 3 mois : 7 fr. Changement d'adresse : 6 fr. Chèque Postal : A. GEFFLOT, 25-29 Rennes.

SINN FEIN
SINN FEIN
SINN FEIN AMAIN !

NOUS-MÊMES
NOUS-MÊMES
NOUS SEULS !

QUATORZE MOIS DE PROMESSES...

En Août 1941 : Centralisation administrative renforcée et " Révolution du verbiage "

La semaine dernière, dans un remarquable éditorial, paru dans « Les Nouveaux Temps » du 20 août, M. Jean Luchaire reprochait à la « Révolution Nationale » d'être une « Révolution sur le papier ». J'irai plus loin encore, et je dirai que c'est la « Révolution de la paperasse ».

De la paperasse et du verbiage.

Les prétendues réformes provinciales en sont la triste illustration. Nous avons entendu beaucoup de discours, lu beaucoup de circulaires et d'articles, plus ou moins inspirés, mais qu'avons-nous vu venir, en quatorze mois ?

A cette question, je voudrais pouvoir répondre : Rien.

Hélas, si, nous avons assisté à une ébauche de réforme qui ne ferait qu'accentuer la centralisation jacobine et napoléonienne : toutes les mesures administratives, depuis quatorze mois, témoignent de la ferme volonté des bureaux tout-puissants de réduire à néant les espoirs qui étaient nés en juillet 1940...

Sans se rendre compte qu'ils compromettent ainsi, de la façon la plus sûre, la cause qu'ils pensent servir.

Seule, cette hystérie jacobine explique ce flot de fonctionnaires non-bretons, dont le torrent s'est encore accru depuis l'avènement de la « Révolution Nationale », tandis que les fonctionnaires bretons sont envoyés dans le Midi ou dans la région parisienne.

Lorsque le ministre de l'Education nationale a eu à remplacer, comme recteur de l'Académie de Rennes, le grand ennemi de la langue et de la culture bretonnes qu'est M. Edouard Galletier, à qui a-t-il fait appel, sinon à un Méridional ?

Depuis l'été 1940, nous avons vu maintenir ou même introduire des francs-maçons notoires, des bellicistes exaspérés, des jacobins fanatiques, voire des demi-Juifs, dans un trop grand nombre d'administrations, de mairies, de commissions administratives des cinq départements bretons.

Et que dire du choix de la plupart des membres du « Conseil National » ?....

Alors que l'on nous parlait de « décentralisation », de vie et de liberté « locales », nous n'avons vu, jusqu'à ce jour, que la suppression des libertés municipales des communes de plus de deux mille habitants, en attendant celles des autres, et la suppression de ces assemblées locales qu'étaient les Conseils Généraux.

Malgré les promesses du Maréchal Pétain, la Bretagne a été scindée en deux, au point de vue administratif et économique, par le rattachement de la Loire-Inférieure à la préfecture régionale d'Angers.

Lorsqu'enfin on nous fait connaître les principes qui présideront à l'établissement des futures provinces, nous apprenons que leur seul résultat sera d'accentuer encore l'emprise du pouvoir central sur la vie « provinciale ».

Le rôle de la province est, en effet, de devenir « un centre de coordination, d'information et d'action en vue de renforcer l'autorité de l'Etat... ».

Si cette réforme doit, en outre, « préparer, dans tous les domaines, un renouveau de la vie régionale », on pense y parvenir en maintenant « sur le plan administratif, le cadre départemental », c'est-à-dire les forces de centralisation que sont les administrations préfectorales et sous-préfectorales, en privant le « Gouverneur de la Province » d'une action efficace sur l'administration provinciale, qui ne sera, d'ailleurs, pas créée, puisque les administrations départementales continueront seules à subsister, et enfin en ne donnant à la Province aucune possibilité de s'exprimer librement : car le « Conseil », qui assistera le Gouverneur de ses avis, sera « nommé sous sa direction ». En somme, quelque chose comme les actuelles « Commissions administratives » : nous voilà loin des Etats de Bretagne d'avant 1790.

Il est bien évident qu'un système conçu dans un tel esprit ne saurait, en aucune manière, donner satisfaction aux Bretons qui connaissent leur pays autant qu'ils l'aiment et qui ont compris le rôle qu'il est appelé à jouer, dans tous les domaines, dans l'Europe de demain.

L'établissement d'un « Ordre nouveau » en Bretagne est conditionné par un certain nombre de réformes que je me réserve de définir dans de prochains articles.

R. DELAPORTE.

Ravitaillement... Restrictions...

En attendant que ça change

La « soudure » se révèle très difficile en Bretagne.

Très difficile en Loire-Inférieure, où au cours de sa tournée préfectorale, M. Dupard a reçu de nombreuses doléances. Des boulangeries n'ont-elles pas menacé de fermer ? Certaines même, n'ont-elles pas dû fermer pendant quelques jours ? N'est-il pas vrai, d'autre part, que Saint-Nazaire, Saint-Malo de Guersac, St-André des Eaux, Saint-Lyphart, etc... nont pu être ravitaillés ces jours-ci que d'extrême justesse ?

... Très difficile aussi dans le Morbihan où le président du syndicat des boulangers, M. Kerino a dû lancer un appel angoissé à ses adhérents. Et je sais des coins d'Ille-et-Vilaine où l'on attend d'extrême urgence le produit des premiers battages.

Les raisons données par les « officiels » invoquent en général l'indiscipline des boulangers.

A d'autres...

La véritable raison, nous l'avons donnée, voici près de deux mois : L'ADMINISTRATION FRANÇAISE A VIDE LA BRETAGNE DE SON BLE POUR LE LIVRER AU MIDI.

Il y a une autre raison : la répartition est mal faite. Tel boulanger reçoit plus qu'il ne lui en faut. Tel autre est servi au compte-gouttes.

Tous les gens informés vous diront que nous avons raison s'ils sont de bonne foi.

⁂

Un fait-divers à Keryado (Morbihan). Un cultivateur, Jean-Pierre Le Hunsec, n'ayant plus de quoi nourrir ses quatre porcs les a vendus.

Il a été l'objet d'une sanction.

Je voudrais bien que l'intelligente administration préfectorale du Morbihan et Monsieur l'Intendant de Vannes nous apprennent l'art de nourrir les cochons avec l'air du temps.

Ils ont, une consigne à eux, qui est de bloquer sottement le son et d'exaspérer les gens sans rime ni raison.

⁂

A Paris et au Mans, et en bien des endroits, des distributions de charbon ont été faites en prévision de l'hiver. En moyenne, 200 kilos par ménage. Demandez aux Rennais s'ils ont la même bonne fortune et quelle patience il leur faut montrer pour obtenir seulement leur INSCRIPTION ?

Du reste, les trois-quarts des Bretons n'auront pas de charbon.

Les Finistèriens le savent mieux que quiconque puisqu'on les a prévenus. On leur donnera de la tourbe s'ils daignent la demander à la maison juive Worms.

(Suite à la 2e page.)

Constat de carence

Nous avons publié dans notre dernier numéro un article du *Pays Réel*, sur « le terrible néant de la réalité française ».

M. Serge Doring, auteur de cet article, est revenu sur la question à propos du discours du Chef de l'Etat français qu'il commente en ces termes :

« *Le discours du maréchal Pétain n'est pas remarquable par ce qu'il annonce, mais par ce qu'il confirme ou révèle.*

. . . . . .

« *Hélas ! ceux de nos lecteurs qui ont accordé quelque crédit aux impressions que nous avons rapportées de Paris lors de notre dernier voyage, savent que la réalité française est bien plus prosaïque et de beaucoup moins exaltante que les discours et les écrits des personnages officiels. Ceux-là peuplent le néant de leur verbalisme lyrique. Mais le discours du Maréchal est plus proche de la réalité nue, car il est un constat de carence.*

. . . . . .

« *A faire le triste inventaire des réalisations vichyssoises et à constater les désolants résultats de la carence populaire, il y a de quoi être découragé. Et c'est ce découragement qui perce dans les phrases désabusées du Maréchal.*

(Suite à la 2e page.)

LA GUERRE

De la Mer Blanche au Golfe Persique

Avant d'en venir au nouveau conflit qui vient de se déclarer dans l'Orient, résumons rapidement les derniers événements de la campagne de Russie.

Dans le nord, les Finlandais poursuivent leur offensive avec succès. En Esthonie, Reval (ex-Tallinn) est encerclé et la position de Leningrad est de jour en jour plus délicate.

Dans le centre, la tendance déjà notée à un alignement du front a été confirmée par la bataille de Gomel, qui s'est terminée par un nouveau succès des forces du Reich.

Dans le sud, tandis que se déroule le siège d'Odessa, les armées européennes ont partout atteint le Dniepr et occupé des têtes de pont qui seront le point de départ d'une nouvelle marche en avant vers le Caucase.

Et ceci donne un premier sens à l'agression commise envers l'Iran par les Soviets d'une part et les Britanniques d'autre part.

Laissons de côté le prétexte invoqué pour cette agression, à savoir les infiltrations de « touristes allemands » en Perse. Ce n'est qu'un prétexte.

La simple vérité est que, pour joindre la Russie des Soviets et lui porter secours, l'Iran était la seule voie accessible aux Anglo-Saxons.

La seule voie ; ce qui ne veut pas dire qu'elle soit fort pratique, car elle necessite un immense concours de matériels de transports : bateaux, wagons, camions.

⁂

D'autres raisons ont milité pour l'action conjuguée des Russes et de leurs nouveaux alliés.

L'une *tactique* : il s'agit d'occuper les Allemands le plus possible loin des Iles Britanniques et de gagner du tempes. « Times is money. »

L'autre *stratégique* : l'occupation de l'Iran tend à la constitution d'un front continu qui irait, en cas de réussite totale, de la Mer blanche aux frontières de Lybie. On devine ici la grande idée des stratèges Anglo-Saxons et autres : *encercler l'Europe*. Ce serait chose faite, du moins sur le papier, pour peu que l'Afrique occidentale entre dans le jeu. Il est certain que certains esprits y ont songé.

⁂

Quelle serait la valeur pratique de cet encerclement tracé sur les cartes de géographie ? A peu près nulle, car pour être efficace, il exige une concentration énorme d'hommes et de materiel sur tous les points de l'immense front..

L'Europe, où il n'y a pas que l'Allemagne, mais ses alliés, n'aurait aucune peine à briser le cercle à l'heure et au point voulus à supposer qu'elle ait l'intention de se prêter au jeu de l'adversaire, au lieu de mener précisément le jeu comme elle l'a fait jusqu'ici.

On a fait grand cas, tous ces derniers temps de l'avantage immense que confère *la ligne intérieure*. Or, c'est l'Europe qui en bénéficie. C'est donc à elle que restent en définitive la vitesse et la puissance d'exécution avec la meilleure liaison. Quelle liaison pratique existe-t-il entre Marsa-Matrouk et Arkhangel ?

(Suite à la 2e page.)

Voir dans la page « Marivonig » le modèle inspiré du costume de cette vieille femme de chez nous

EUL LIZER

Digemer a ran amañ e-leiz a lizeriou. Eur blijadur eo d'in, pep mintin, o dispaka. Eur blijadur all eo d'in gwelet penaos an darn vuiañ eus al lizeriou-se a zo, en diaz anezo, eur sin gwirion. Setu c'houec'h miz-zo, n'oa ket an traoù evel-se. Alies-kaër a vije kavet er pakad meur a baper dihano : gwech evit binniga, gwech evit dikri hol labour.

Ar muian bremañ n'en deus ken aon o lakat o hano.

Kement-se a zo eur seblant hag eur seblant mat.

⁂

Eul lizer a zo degouezet ganin an deiz all hag a zo ret d'in komz d'eoc'h anezi.

Skrivet eo gant eur vaouez. N'en de ket eur Vreizadez.

... Met setu-mañ, troet e brezhoneg, ar pez he deus lavaret d'in.

⁂

« Aotrou,

« N'oun ket Breizadez, met Breizad a oa va gwaz ha sell a ran an daou vab am eus evel gwir Vreiziz. Me zo me Bourgognadez da lavarout eo a wenn kemmesket.

« Va gwaz, M. B., a oa ginidik eus Mohon (Morbihan) hag a zo bet lazet er brezel-mañ.

« Eur Vreizad gredus a oa. Fellout a rae ma vije bet e vugale eveltan.

« Kredi a ran d'ar wenn.

« Ha kredi a ran, n'eur gas d'eoc'h va skodenn evit ho Strollad Broadel diwall gwenn va gwaz ha hini va bugale hag he lakat da drec'hi.

« D'eoc'h, Aotrou, va gwellan gourc'hemennou evit Strollad Broadel Breiz. »

⁂

Setu, gér ha gér, ar pez an deus skrivet d'in eur Vourgognadez.

Prederiet bremañ Breiziz gwan, Breiziz mingl !

Jos P.

ABONNEMENTS AUX PRISONNIERS

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les abonnements aux prisonniers qui doivent être demandés par les prisonniers eux-mêmes au Commandant de leur camp.

A LA COMMISSION D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Trois nominations qui seront bien accueillies

L'Heure Bretonne du 15 août a rendu compte de la première réunion de la « Commission d'Histoire de Bretagne », en commentant les passages essentiels du communiqué publié à l'issue de cette réunion.

L'un d'entre eux, en particulier, avait arrêté notre attention : celui qui faisait part des délibérations de la Commission concernant le remplacement de l'un de ses membres, M. Henri Waquet, défaillant. Pour le remplacer, le choix de ses collègues s'était porté sur MM. Emile Gabory, Roger Grand et Bourde de la Rogerie. En nous félicitant des deux premiers choix, nous avions fait quelques réserves sur le troisième nom, tout en rendant un juste hommage à la haute probité scientifique et à la parfaite compétence de l'ancien archiviste de l'Ille-et-Vilaine, parce que ce dernier n'est pas Breton.

(Suite à la 2e page.)

La nouvelle "Cagoule" : LA SYNARCHIE

Des journaux de Paris ont découvert une nouvelle « Cagoule ».

C'est, nous dit-on, la « Synarchie ». Kekceksa ?

L'Appel du jeudi 21 août nous l'expose en caractères gras, dans un numéro spécialement consacré à « l'Affaire ».

« *On parle beaucoup, dans tous les milieux politiques et administratifs, de cette fameuse « Synarchie », société secrète polytechnicienne qui s'est constituée, il ya quelqes années, dans le but de prendre le pouvoir.*

« *Les noms les plus importants couvent sous le manteau. On prétend qu'un de nos banquiers les plus importants en est le chef, que plusieurs ministres actuels sont à ses ordres, qu'une foule de hauts fonctionnaires ou de personnalités éminentes de la finance et de l'industrie sont compromis dans l'affaire.*

. . . . . .

« *La Synarchie, c'est l'histoire intime de la haute Finance et du haut Capitalisme. « Synarchie » veut dire, en principe, gouvernement par l'ensemble des associations reconnues comme groupements ethniques, culturels, politiques, religieux, etc... En fait, la société secrète dont nous allons révéler les méfaits ne comprend que la bande des hauts gangsters qui gouvernaient la France d'hier et qui la maintiennent encore en état permanent de sujétion* ».

Dans le même journal, Pierre Costantini consacre son « leader » à la question et donne les premières précisions :

« *Ce complot avait pris la forme d'un mouvement synarchique d'empire (M. S. E.) et de convention synarchique révolutionnaire (C. S. R.).*

« *Ces groupes, constitués dès fin juillet 1940, sont secrets. Ils obéissent à des mots d'ordre absolus et constituent une tchéka politique où la moindre indiscrétion est punie de mort.*

« *Nous connaissons les noms, tous les noms, et rien ne nous a échappé au cours des longues et minutieuses recherches que nous avons entreprises.*

« *Les accords de Montoire, qui vous ont tant coûté, ont été systématiquement sabotés par la « synarchie ».*

« *Entre autres buts, le mouvement synarchique poursuit :*

« *1° La mainmise sur l'industrie française ;*

« *2° Echec à la politique du Maréchal ;*

« *3° Protection des groupes financiers internationaux ;*

« *4° Sauvegarde des intérêts financiers juifs par tous les moyens, dans tous les domaines, ainsi que des intérêts anglo-saxons, liés avec les groupes financiers affiliés au mouvement, etc...*

« *La première indiscrétion, commise par M. Théalet, secrétaire de M. Coutrot, lui a coûté la vie.*

« *M. Jean Coutrot a été acculé à la mort. Il s'est suicidé en se jetant par la fenêtre de son appartement, à 5 heures du matin, le 1er juin, après de dramatiques hésitations.*

« *Ce Jean Coutrot, polytechnicien, avait été placé par Léon Blum, en 1936, aux côtés de Vincent Auriol.*

« *M. Jean Coutrot était flanqué de Juifs, parmi lesquels M. Oppenheimer, représentant les Rothschild.*

« *La plupart des affiliés sont des polytechniciens et des inspecteurs des Finances.* »

(Suite à la 2e page.)

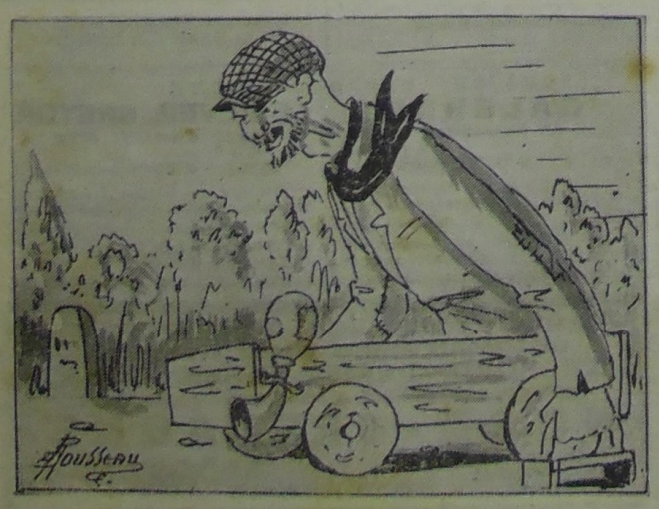

— Ils me font rire avec leur carte de chaussures.

MALGRÉ LA BOURRASQUE

Guidée par son grand chef : DE VALERA l'Irlande lutte pour son unité

Jusqu'à ce jour, en dépit de la bourrasque qui souffle sur le monde, l'Irlande s'est sagement tenue en dehors du conflit. Sourde à toutes sortes de sollicitations, elle a tenu à maintenir et sa neutralité et son indépendance.

Il ne s'agit pas seulement de l'indépendance politique mais économique et pour réaliser cette dernière, les Irlandais ont du s'imposer de rudes disciplines. Il est une autre lutte à laquelle ils n'ont pas renoncés : la conquête de leur unité.

A une heure où, de nouveau, l'on parle beaucoup de l'Irlande et de sa délicate situation par rapports aux belligérants, il n'est pas mauvais de rappeler aux prix de quels efforts elle a obtenu sa liberté et d'évoquer la grande figure de son chef : Eamon de Valera, cher à tous les Celtes, ausst bon politique aujourd'hui qu'il fut hier révolutionnaire obstiné.

Hier, condamné à mort Aujourd'hui, chef de gouvernement

Au début du siècle le patriotisme irlandais est en plein renouvellement, comme le devaient être un peu plus tard le patriotisme breton et le patriotisme gallois. Trois mouvements s'efforcent de lui donner un support et des moyens d'action : la Ligue Gaëlique sur le plan culturel, le Sinn-Fein (« Nous-Mêmes ») sur le plan économique et coopératif, puis les Volontaires irlandais sur le plan de l'action directe.

La Grande Guerre est apparue aux « Volontaires » comme l'occasion tant attendue de la libération.

L'insurrection du lundi de Pâques 1916 est fameuse. Bien qu'elle dut échouer finalement, elle eut un retentissement énorme dans le monde entier.

Les chefs de la rébellion furent condamnés à mort. La liste comprenait les noms de Cosgrave, Eoin Mac Neil, la comtesse Markiewicz, Eamon de Valera. Ce dernier, jeune professeur de mathématiques, était citoyen américain.

Fort heureusement l'opinion américaine s'étant émue, la peine de mort est commuée par Asquith. Peu après, de Valera est élu triomphalement à Clare comme candidat du Sinn-Fein.

L'armistice survient. Des élections générales donnent au Sinn-Fein une victoire écrasante, alors que quelques années seulement auparavant la grande majorité de l'opinion, abusée par la presse, feignait de réprouver ces « agitateurs dangereux ». Eternelle histoire des révolutions à leur début ! Au lieu d'aller siéger à Westminster, les élus se réunissent en Assemblée constituante à l'Hôtel de Ville de Dublin, où ils proclament la République Irlandaise. Curieux spectacle que cette Assemblée illégale,

dont plus de la moitié des membres sont en prison ou en fuite, et qui donne un président de la République à l'Irlande ! Le président, c'est Eamon de Valera, lui-même enfermé à la prison de Lincoln.

Une guérilla sauvage commence en-

tre Irlandais et Britanniques, qui se livrent à une répression impitoyable, trouée d'affreux épisodes tels que l'assassinat du lord-maire de Cork, et la lente agonie de son successeur qui se laisse mourir de faim au fond de sa prison.

De Valera, évadé de sa geôle, dirige les opérations en se cachant, noue des négociations avec Lloyd George, puis refuse de sanctionner le statut de Dominion accepté par ses émissaires et voté par la Dail.

De Président de la République, le voici redevenu chef d'insurgés. Mais ses troupes s'épuisent dans une guerre civile difficile contre le gouvernement Cosgrave.

Il rentre peu à peu dans la légalité, fonde un nouveau parti, les « Fianna Fail » (les « Guerriers de la Destinée »), qui mènent la vie dure à Cosgrave et bientôt entrent en force à la Dail. En 1932, grâce à l'appoint des Travaillistes, de Valera accède au pouvoir.

Il y est resté sans interruption depuis.

L'Acte du 6 décembre 1922, qu'il avait refusé de reconnaître, faisait de l'Etat Libre d'Irlande (Saorstat Eireann), d'une superficie de 44.250 kilomètres carrés avec 3.136.000 habitants, un membre de la British Commonwealth of Nations, tandis que les 1.284.000 habitants de l'Irlande du Nord restaient incorporés au Royaume-Uni.

L'HOMME D'ETAT

Au pouvoir, de Valera fait abroger le serment d'allégeance à la couronne, et refuse de verser à l'Angleterre les annuités foncières correspondant au rachat des terres, institué par les lois agraires antérieures.

Londres riposte par des droits de douane sur les importations irlandaises ; Dublin à son tour taxe les produits anglais et s'efforce de donner à l'Irlande le maximum d'autonomie économique.

En 1935, le dernier pas est franchi, le dernier lien qui rattachait l'Etat Libre à l'Empire britannique est rompu : l'Irlande supprime le poste de gouverneur général.

De Valera vient d'être le libérateur audacieux et inflexible de l'Irlande. Reste à faire vivre cet Etat nouveau-né, à lui donner un statut politique, une économie viable, la paix sociale.

Avec une souplesse inattendue, le révolutionnaire intransigeant se mue en un habile diplomate à l'extérieur, en un stratège d'envergure à l'intérieur.

Les relations avec la Grande-Bretagne se normalisent et deviennent même courtoises.

L'Irlande prend part aux travaux de la S.D.N. C'est un grand jour pour l'Etat Libre que celui où M. de Valera, représentant d'une population inférieure à celle de Paris, est appelé à présider le Conseil de la S.D.N. Il en profite, du reste, pour dire à la Ligue ses quatre vérités.

Une première Constitution, votée en 1922 sous le statut de Dominion, fut remplacée en 1927 par une nouvelle Constitution qui fait de l'Etat Libre une démocratie autoritaire basée sur la souveraineté de la race gaëlique et les DROITS DE LA NATION, DE LA FAMILLE, DU TRAVAIL.

Le pouvoir exécutif est pratiquement concentré entre les mains du président du Conseil exécutif, appelé Taoiseach, responsable devant la Dail.

Le référendum et le droit de dissolution, inscrits dans la Constitution, permettent de maintenir un contact étroit avec le peuple et renforcent l'autorité de l'exécutif. Ceci n'est du reste pas théorique ; il y a eu, depuis la naissance de l'Etat Libre, plusieurs dissolutions et les élections générales qui ont suivi ont été pour les Fianna Fail et leur chef autant de plébiscites éclatants.

L'IRLANDE ET L'ESPRIT NOUVEAU

Le XX siècle ouvre l'âge du social. Cette évidence, les fondateurs de la nouvelle Irlande en sont profondément imprégnés.

L'Etat apporte tous ses soins à la protection de la famille, en qui il reconnaît, dit la Constitution, « la cellule primaire, naturelle et fondamentale de la société » et « la base nécessaire de l'ordre social ». Il proclame que la place de la femme est au foyer.

Chaque citoyen est investi, toujours selon la Constitution, d'une « fonction sociale » ; l'exercice des droits individuels « doit être régi par les principes de justice sociale » et « accordé aux exigences du bien commun ». L'Etat a le devoir de procurer à tous les moyens d'existence suffisants. Il doit veiller « à ce que la propriété et l'usage des ressources matérielles de la communauté soient répartis entre les particuliers, selon les nécessités du bien commun. Notamment, il ne doit pas être toléré que la libre concurrence aboutisse à la CONCENTRATION DE LA POSSESSION DES BIENS ESSENTIELS ENTRE LES MAINS DE QUELQUES-UNS AU DETRIMENT DE LA COMMUNAUTE. L'Etat doit s'efforcer d'obtenir que l'entreprise privée soit conduite de façon à assurer une efficacité suffisante à la production et à la répartition des richesses et à protéger le public contre une exploitation injuste ».

Ce langage, n'est-ce pas celui du socialisme national tel que nous le voyons à l'œuvre en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal ?

Et les actes ont marché de pair : lutte contre le chômage, lutte contre les taudis, impulsion vigoureuse au coopératisme. En janvier 1937, 82.000 cottages à bon marché avaient déjà remplacé, dans les cités industrielles, les « slums » sordides légués par le capitalisme britannique. Des institutions sociales multiples veillent sur la santé et les besoins des familles laborieuses.

Une Charte du Travail a instauré les contrats collectifs, les congés payés et la retraite des vieux, avant la France !

Comme son collègue portugais, M. Salazar, Eamon de Valera a reconstruit l'Irlande, l'a, en l'engageant dans la voie de la révolution sociale et nationale, incorporée dans le grand courant idéologique du XXe siècle.

Aussi n'y a-t-il guère entre ses adversaires et lui que des divergences de tactique. L'Irlande tout entière sait bien qu'il a été pour elle l'homme providentiel.

Aujourd'hui, la liberté qu'il lui a apportée est gravement compromise. Mais, soutenus par les 20 millions d'Irlandais d'Amérique, qui constituent là-bas l'élément le plus farouchement opposé à la politique de Roosevelt, ceux de la mère-patrie sont prêts à affronter les nouvelles épreuves qu'on veut leur imposer.

Le jour est proche où l'Eire, ce premier Etat celtique ressuscité, sera définitivement délivrée et réalisera sa dernière grande aspiration : l'unité.

Et ce sera un jour d'allégresse pour tous les Celtes du Monde.

La Synarchie

(Suite de la 1re page)

Pierre Costantini termine par un appel au Maréchal et demande que « justice soit faite ».

La France en proie à la « Synarchie » !

L'enquête de notre confrère parisien se termine sur ces lignes :

« *De quoi s'agissait-il au fond pour les adhérents de M. Coutrot ?*

« *De prendre le pouvoir par tous les moyens et d'y durer. Ils y ont réussi si nous en croyons nos listes. La plupart des gros inspecteurs des Finances polytechniciens, des directeurs des hauts comités d'organisation, des directeurs d'administration en font partie. Cette société secrète polytechnicienne, sur laquelle se sont agglomérés quelques éléments étrangers, s'est donné pour tâche de maintenir en place ses adhérents et d'aider les nouveaux à parvenir aux leviers de commande. Un par un, ils ont escaladé les postes des organismes d'Etat. Ils sont à la tête de tout ce qui constitue la France politique, administrative, industrielle, moderne. Ils y font leur fortune. Ils font peut-être valoir un sens grandiose de nos destinées nationales. Ils ont en tout cas un sens très exact de leurs propres intérêts* ».

Une enquête en cours !

De son côté, *Le Pilori* annonce que le chef de l'Etat français a ordonné à l'amiral Darlan de procéder à une enquête sur la nouvelle maffia.

Et de désigner quelques coupables :

« *Voilà pourquoi la maffia des inspecteurs des finances, les bandes polytechniciennes, les équipes de technocrates (dont le nom* BOUTHILLIER, BARNAUDE *et* BAUDOINE*) sont installées au pouvoir pour détruire l'œuvre du Maréchal.*

« *Voilà pourquoi la plupart de ces personnages figurent à la fois sur l'Annuaire de Polytechnique et sur les listes d'une certaine société secrète qu'on découvre peu à peu en compagnie de Juifs indubitablement et mystérieusement protégés. (Rueff, Netter, Ullmo, Hekking, etc...)*

« *Voilà pourquoi la Maçonnerie des hauts grades relève la tête impunément, se sentant soutenue par les pouvoirs occultes internationaux.* »

⁂

Nous suivrons avec curiosité la « lutte » (si véritablement lutte il y a) contre la nouvelle « Cagoule », à qui la nouvelle France devrait tous ses maux actuels.

Hier c'étaient le « Cléricalisme » et le « Jésuitisme ».

Puis la Franc-Maçonnerie.

... Et la Juiverie.

Aujourd'hui c'est la « Synarchie » !

Et demain ?

A la Commission d'Histoire de Bretagne

(Suite de la 1re page)

Nous demandions aussi — et il convient de remarquer aujourd'hui que *L'Heure Bretonne* a été *LE SEUL JOURNAL DE BRETAGNE* à le demander — que la Commission fut élargie et que l'on y fît entrer M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, et six autres historiens bretons.

Nous avons donc été heureux d'apprendre, il y a quelques jours, par *Le Nouvelliste de Bretagne*, que trois nouveaux membres avaient été adjoints à la Commission : MM. Roger Grand, ancien sénateur du Morbihan, professeur à l'école des Chartes ; Emile Gabory, archiviste honoraire de la Loire-Inférieure, conseiller général du canton de Vallet ; Pocquet du Haut-Jussé, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Dijon, l'éminent historien de la diplomatie des ducs de Bretagne.

En nous félicitant de ces trois nominations et en adressant nos très vives félicitations aux nouveaux membres de la Commission d'Histoire de Bretagne, nous formulons le vœu que leur soit adjoint les six autres éminents historiens bretons dont nous avons parlé dans notre numéro du 15 août.

Ar C'helenner.

Son ha dasson Breiz — ECHOS

Où l'on parle encore du retour de "M. Etienne"

Etienne est un Breton que les circonstances de la guerre ont éloigné de son pays. Il habitait Rennes, mais par prudence plutôt que par sympathie il avait choisi sa « loge » à Saint-Malo près de ses amis La Chambre et Gasnier-Duparc.

Il a, dit-on, la nostalgie de sa Bretagne, mais pas très fier du rôle néfaste qu'il y a joué avant la guerre et pas rassuré sur le sort que pourraient lui réserver les Bretons, surtout les combattants bretons, qu'il a contribué à mener à un massacre ni justifié, ni préparé, il a envoyé sa « moitié » faire une enquête sur la puissance du P.N.B. et les sentiments de ses adhérents vis-à-vis de son auguste personne : de la part de cet ancien mousquetaire ce n'est pas là un exemple de courage. Dans le Midi, qu'il habite, il a du revêtir l'habit de Don Quichotte ou plutôt celui de Tartarin.

⁂

Des admirateurs il n'en n'a plus ici.

Des amis, personne ne lui en connaît depuis que les derniers, qui furent ses protecteurs et ses commensaux, font un heureux (pour nous) et salutaire séjour dans une résidence surveillée et que le plus influent, Daladier, y garde « La Chambre » en faisant une cure de désintoxication très justifiée.

Il ne trouvera en Bretagne, sur son chemin, que des hommes susceptibles de lui demander quelques explications sur les attaques qu'il déchaîna dans sa presse vendue et pourrie contre les Bretons courageux, coupables d'aimer leur pays et de le servir au péril de leur vie.

⁂

Puissant soutien de la Franc-Maçonnerie, qu'il ne cessa de servir contre ses compatriotes au profit des politiciens du Midi ; qu'il reste donc parmi ses anciens amis, ses hôtes d'aujourd'hui. Que cet indésirable, qui voudrait se croire désiré, se rassure sur les sentiments des Bretons à son égard : nous sommes fixés sur sa mentalité et son nom seul inspire le plus profond mépris et provoque le plus violent dégoût. S'il a un peu de courage qu'il vienne donc lui-même s'en assurer, et s'il n'en n'a pas M. Daladier pourrait lui conseiller une cure de Cruxal et le renseigner sur l'efficacité et les vertus de ce remède.

Son passé témoigne qu'il est capable de toutes les bassesses et qu'après avoir fréquenté ou présidé les plantureux banquets des politiciens Francs-maçons il aurait l'audace de s'asseoir à la table de notre Pays retrouvé et qu'il y réclamerait peut-être une place de choix, en reniant ses idées, ses sentiments, ses intérêts.

⁂

Nous n'oublions pas non plus qu'un jour, dans une crise de sincérité qui ne peut s'expliquer que par l'existence des forces intérieures de l'atavisme plus puissantes que les idées acquises et les intérêts conquis, il fit connaître à ses lecteurs, les uns angoissés, les autres émerveillés, que l'un des ministères éphémères de la IIIe République était occupé, dans tous ses étages par des gens dont les noms sentaient le parfum des ghettos de Russie ou de l'Orient. Avec justice, il faisait remarquer qu'il ne trouvait dans la liste des attachés et chefs de Cabinet aucun nom sentant le terroir breton. Puis ce fut tout. Ces justes réflexions d'un jour n'eurent pas de lendemain. De quel prix fut donc payé ce profond silence ?

Etienne relenez bien ceci : les Bretons vous vomissent comme un poison dangereux. La Bretagne, que vous avez contribué à faire mépriser et bafouer, ne veut plus vous ingurgiter. Restez là où vous êtes : si vous n'arrivez pas à dégoûter vos nouveaux hôtes peut-être auront-ils la chance de vous assimiler. Mais pour vous digérer il faut un bon estomac. C'est ce que nous, Bretons, nous souhaitons sincèrement et de tout notre cœur.

Un Breton des C.-du-N.

Libération de militants syndicalistes

Nous avons appris avec plaisir la décision gouvernementale de libérer quelques-uns des militants syndicalistes, qui avaient été arrêtés sous la sinistre dictature Daladier-Reynaud-Mandel et qui, depuis 1939-40 étaient maintenus dans différents camps des deux zônes, sous l'effarante inculpation d'avoir fait montre d'opinions pacifistes, lorsque le mot d'ordre général était « sus à la barbarie germanique ».

Parmi les syndicalistes récemment libérés, nous relevons le nom de quelques bretons, qui étaient internés au camp de Châteaubriant : MM. Louis Brener, entrepreneur de peinture ; René Le Guern, ouvrier d'arsenal ; Théophile Méreur, ouvrier à l'arsenal de Brest ; Charles Moigne, cafetier ; Georges Nédélec, ouvrier métallurgiste à Saint-Nazaire ; Pierre Pogennec, ouvrier métallurgiste au Hâvre, etc.

On s'explique mal qu'un gouvernement, qui prétend avoir définitivement rompu avec la politique belliciste de ses prédécesseurs, ait attendu quatorze mois pour prendre une mesure qui s'imposait dès le 25 juin 1940.

Les vrais partisans d'un ordre nouveau attendent avec impatience la publication des listes de libération ultérieures.

Constat de carence

(Suite de la 1re page)

« *Nous avons pour cet homme le plus profond respect et une sorte de déférente pitié à le voir tendre son énergie et ses efforts dans le vide. Est-ce donc vraiment qu'il ne trouve personne pour s'entourer ainsi qu'il le fait ? Mettons hors cause les militaires dont l'esprit et les intentions sont au-dessus de toute critique. Mais les autres ? Mais tel représentant d'une finance internationale entachée de juiverie ? Mais tel délégué de l'industrie automobile ? Mais ce Lucien Romier, esprit brillant et cultivé, quoique nourri aux sources du manchesterianisme le plus bourgeois et le plus désuet, dont il vient de faire un secrétaire d'Etat à la vice-présidence ? Comment peut-on avoir confiance, non pas en ces gens-là, mais en leur indépendance d'esprit et en leur volonté de construire du neuf en se détachant des vieux liens et des anciennes contingences ?*

LECTEURS AU NUMERO, autant que possible achetez l'HEURE BRETONNE à votre vendeur habituel. Merci !

RENNES c'est plus que "çà" !

Paris-Soir du samedi 23 août a publié un grand papier (tête de deuxième page) intitulé *Rennes est le foyer de la vie artistique et intellectuelle de la Bretagne.*

Un titre qui n'est pas exact.

Rennes est *un foyer*, mais non pas *le* foyer. Toujours la manie de centraliser ! Et Nantes ?... Et Brest qui a été en ces vingt dernières années le « foyer » de *Gwalarn* et du renouveau littéraire breton ?...

Et que d'autres « foyers » ?

Ce n'est pas que nous soyons portés ici à diminuer le rôle et les attributions de Rennes, bien au contraire... Car si le titre donne *trop* à Rennes, nous trouvons que le texte de l'article ne lui donne pas *assez*.

Aux dires de l'auteur. Rennes est *le* foyer pour trois raisons :

Atelier d'art chrétien breton, Cercle celtique, Rennes-Comœdia.

Nous pensons beaucoup de bien de ces trois institutions, encore que certaines assertions nous étonnent. L'on affirme, d'autre part, que le folklore de notre pays ne s'est conservé que grâce aux prêtres et religieux. Sans discuter le rôle joué par le clergé, nous pensons que l'on fait par trop bon marché de La Villemarqué, Luzel, Loeiz Herrieu, Duhamel et de quelques autres.

Et que fait-on de notre admirable tradition populaire ?

Encore une fois, nous ne diminuerons pas le rôle de ces trois groupements sympathiques. Mais il est impossible de laisser dire que c'est à eux uniquement que Rennes se doit d'être le foyer de la vie artistique et intellectuelle de la Bretagne et leurs dirigeants, si flattés soient-ils, sont sans doute de notre avis.

Car, le prétendre, comme le fait *Paris-Soir*, c'est diminuer notre bonne ville de Rennes

... qui a aussi autre chose...

Mais *Paris-Soir* n'est pas obligé de le savoir et encore moins de le dire.

LA GUERRE

(Suite de la 1re page)

Telles sont les considérations que l'on est amené à aligner froidement en présence d'une situation qui donne au conflit un aspect nouveau mais *prévu*.

Il ne sert à rien d'échafauder une construction de proportions gigantesques si elle pèche par la base.

Et nous venons de voir, en toute objectivité, que même si la résistance de l'Iran est rapidement réduite, il reste aux forces européennes suffisamment d'atouts pour ne pas craindre la manœuvre tentée contre elles.

D'autant plus qu'il leur reste d'autres atouts *non utilisés* en Europe même.

Et qu'il subsiste en Extrême-Orient un certain Japon fort capable de jouer un bout de rôle.

S. K.

LA SEMAINE SPORTIVE

L'événement du dimanche a été le challenge Barbedor, organisé à Rennes par la Tour d'Auvergne. C'est l'une des plus intéressantes manifestations d'athlétisme, d'une saison qui nous a valu d'autres satisfactions. Les épreuves nécessitent un ensemble de qualités qui confère au club vainqueur un indiscutable mérite. Ce vainqueur a été le C.E.P. de Lorient, qui a présenté un lot excellent de coureurs (trois équipes). Celle qui a conquis la première place se composait de Le Levé, Guennic, Barré, Huby qui gagna avec une soixantaine de mètres d'avance sur l'A. G. de Rostren, malgré la belle tenue de Guégan et Tosolini. Le Véloce Vannetais s'est classé troisième.

Victoire du C.E.P. également dans le challenge Edmond Barbedor.

Dans les épreuves hors challenge, Duffar, comme à son habitude, s'imposa. Le championnat de Bretagne de grand fond (25 kms) a été gagné par Landrein, breton de Laval.

✦ *L'interclubs d'athlétisme du Relecq-Kerhuon a été gagné par la Flamme, 2e E.S. Kerbonne, 3e U.S.O.B. etc... Une dizaine de sociétés était engagées. A cette réunion, Juguet de l'E.S. Kerbonne a sauté 6 m. 66 en longueur et battu officieusement le record breton de triple saut en réalisant 12 m. 54 contre 12 m. 33 au Rennais Lesieur. Le cadet Le Bras a lancé le poids à 11 m. 61 et le junior Vreun a réussi 12 m. 20 au triple saut !*

✦ *En cyclisme, signalons la troisième place de Le Guével au Grand Prix d'Europe : le premier étant Fournier et le second, Gauthier. Le Strat, originaire de Lignol (Morbihan) s'est classé septième au Circuit de Paris amateur. Le Grand Prix des Trois Moulins a été gagné par le Rennais Bonamy devant Maurier (La Roche-sur-Yon), Daniélou (Landes), Langonet (Rennes) et Potiron (Nantes).*

Y. C.

En attendant que ça change

(Suite de la 1re page)

Encore un pied de nez aux industriels et aux « économistes » bretons qui laissent des étrangers leur faucher l'herbe sous les talons dans leur propre prairie.

S'ils savaient se grouper et penser breton cela n'arriverait pas. Mais ils ignorent et leur propre intérêt et l'intérêt du peuple breton.

⁂

Parce que les sons restent bloqués, les paysans, comme nous le signalons plus haut, réduisent leur élevage. Une catastrophe pour tout le monde, due à une administration aussi sotte qu'imprévoyante. Pour entretenir leur élevage-maison et améliorer leur propre ration de pain, beaucoup de nos paysans sont résolus à se réserver une partie de leur récolte. Ils le disent à qui veut les entendre. Osera-t-on les en empêcher ?

⁂

Il faudrait pour cette besogne multiplier encore les « forces » de police.

Or, déjà nous assistons à un débordement insensé de « flicaille » qui exaspère tout le monde.

Il y aura bientôt, comme le disait cette sympathique conductrice d'un tram rennais, deux flics pour un civil lequel devra nourrir les trois.

Quand aux contrôleurs des prix ils ont la vie belle et ne s'en font guère car les trafiquants du marché noir n'ont jamais été aussi « à la noce ». Nous disons les VRAIS, les GROS trafiquants et non les pauvres bougres qui rabiotent un quart de beurre par ci et un lapin par là. Ceux-ci, on ne les ménage pas !

Nantis d'une autorité exagérée les contrôleurs multiplient les PROCEDES ILLEGAUX et sous prétexte de contrôle et de livraison au « Ravitaillement général », ils s'approprient généreusement ce qu'ils extorquent aux braves gens qu'ils terrorisent. Les exemples foisonnent....

Nous ne disons pas tous les contrôleurs : nous disons une bonne part de ceux à qui l'on a confié une parcelle d'autorité en matière de contrôle et de ravitaillement.

Tout ce monde d'une administration incapable et d'un contrôle à sens unique ne vaut pas la fourche pour le chasser.

G. CONNAN.

La Course à l'abonnement

Et Rochefort-en-Terre pique un nouveau démarrage

Contrairement à notre prévision de la semaine dernière, la section de Rochefort-en-Terre ne s'est pas avouée battue quand elle a été rejointe par la section de Paris. Elle a piqué un nouveau démarrage et la voici de nouveau en tête précédant Paris de quatorze points ! Fort bien... Cela démontre ce que peut faire une petite équipe au cœur vaillant. Nous espérons que d'autres en « prendront de la graine ».

Saint-Brieuc *est troisième mais assez loin des deux leaders. Suivent dans l'ordre :* Versailles, Rennes *et puis* Pont-l'Abbé, *qui apparaît d'un seul coup parmi les « bons ».*

Notons ensuite, à quelques points les uns des autres et dans l'ordre : Plonévez-du-Faou, Quimper, Brest, Lorient, Loudéac, Le Faouët, Larmor-Plage, Morlaix, Châteaulin, Pontivy.

Puis ensemble : Vincennes, Douarnenez, Liffré, Fouesnant, Concarneau Carnoët, Vannes, *etc.*

Nous ne cacherons pas que cet effort du mois d'août est insuffisant, quand on le compare aux résultats précédemment obtenus.

Que chacun fasse un MINIMUM et l'on sera frappé du résultat d'ensemble. Ce n'est pas le moment de s'endormir. Trente-et-une sections nous ont fait parvenir des abonnés en cette troisième étape. Que font les autres ?

PETITES ANNONCES

10 francs la ligne pour une insertion, plus 5 francs pour transmission de courrier.

Pour tenir intérieur MOULIN, BRETONNE quarantaine, honnête, propre et saine, sachant coudre, raccommoder, petite basse-cour. Ecr. avec référ. : Yann MARY, 1, rue d'Estrées, Rennes. 194

PATRON PATISSIER, Haute-Bretagne, demande : Un APPRENTI et un OUVRIER 17-18 ans, muni brevet apprentissage. Joindre références et prétentions 1re lettre. Ecrire H. B., 1, rue d'Estrées, Rennes. 195

JEUNE HOMME, 21 ans, études secondaires, qq. conn. st. et dact., parlant cour. le breton, cherche emploi, de préf. bureau. Ecrire, ANSQUER, H. B., 1, r. d'Estrées, Rennes. 196

IMPRIMERIE CENTRALE DE RENNES.
Le Gérant : G. BRETON.

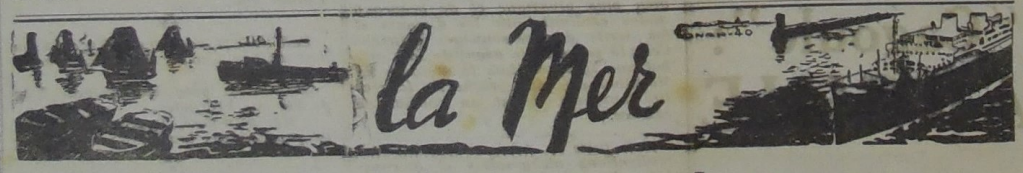

Le scandale de la rogue et des tourteaux

45.000 francs pour écrire 50 lettres

Nous en avons parlé déjà...

Il n'est pas mauvais de revenir sur la façon dont la saison sardinière a été sabotée par ceux qui prétendent administrer notre pêche.

Ces gens ont brusquement pensé à la rogue quand il était trop tard ! Quant aux stocks de tourteaux et de rogue ?

La répartition en a été faite d'une façon extraordinaire, comme se font du reste toutes les répartitions. Il y a eu des privilégiés et des « parents pauvres », très pauvres.

Nous avons dit que le répartiteur désigné par les « petits copains » avait touché 45.000 francs, en somme pour écrire 50 lettres.

En effet, il ne s'agissait pour lui que de faire savoir à X ou à Y, qu'on lui attribuait gentiment telle ou telle quantité de tourteaux, sur laquelle lui, percevait 3 % de commission.

L'affaire a fait vilain.

Il y eut des plaintes d'autant plus que maints commerçants furent gentiment oubliés à la distribution.

Aux plaignants l'on opposa d'abord un silence méprisant, puis l'on répondit sèchement qu'ils n'avaient qu'à « la boucler », que c'était comme ça et pas autrement, et que si l'on avait décidé d'intéresser un répartiteur nantais à l'affaire, on n'avait pas idée de venir troubler la juteuse combine.

⁂

Nous avons sous les yeux des textes édifiants : lettres des plaignants, réponses officielles. Ces dernières constituent de véritables « mises en demeure ».

Exemple, une circulaire dont nous citons les principaux passages.

⁂

La répartition de ces produits (tourteaux réservés aux pêches maritimes) entre les coopératives et les commerçants qualifiés est établie, non pas par M. C..., mais par mes services, au prorata des besoins des intéressés, tels qu'ils résultent d'états fournis par les organismes du Crédit Maritime Mutuel et les autorités maritimes locales.

Dans l'état ainsi dressé pour la répartition du premier contingent de 1.000 tonnes, certaines erreurs ont pu se glisser ; celles-ci seront rectifiées, sur précisions complémentaires, actuellement demandées aux autorités maritimes locales, lors de la répartition d'un second contingent de 2.000 tonnes.

C'est en fonction des instructions qu'il reçoit de mes services que M. C... organise les expéditions de tourteaux aux coopératives et aux commerçants qualifiés. En rémunération de ses peines et soins, UNE COMMISSION DE 3 % a été accordée à M. C... par le secrétariat d'Etat à la Marine.

Au prix normal de revient des tourteaux qui vous sont ou vous seront livrés, DEVRA DONC S'AJOUTER LE MONTANT DE LA COMMISSION EN CAUSE.

Au cas où vous n'accepteriez pas ces conditions, les quantités de tourteaux vous revenant seraient attribuées, par mes soins, aux coopératives régionales de Crédit Maritime Mutuel.

Le contrôleur de la Marine,
Directeur des services
de la Marine Marchande
pour la zone occupée.

L'Etat paie bien ses commissionnaires !

L'un de nos correspondants accompagnent cette circulaire du commentaire suivant :

« *C'est scandaleux ! En effet, les fabricants bordelais allouent à leurs agents régionaux, qui, depuis de nombreuses années connaissent bien les besoins des pêcheurs et qui les suivent toujours, les fabricants, dis-je, allouent à leurs agents 1 % (UN POUR CENT) pour passage de la commande, surveillance des mandats, paiement des traites, etc... Chaque représentant s'en contente. Maintenant l'on oblige les pêcheurs à donner 3 % à un Monsieur qui ne s'est jamais occupé du commerce de la fabrication du tourteau de pêche.*

« *Le débloquement des 3.000 tonnes de tourteaux, grâce à la commission de 3 %, donne 135.000 francs au dit Monsieur C... pour ses « peines et soins », alors que son métier est de vendre de l'essence ! C'est ahurissant !* »

Commerçants ! pêcheurs ! Vous n'êtes pas satisfaits ?

Et vous le dites ?

... Alors, l'on vous répond comme dans cette autre lettre, d'un personnage considérable, que nous avons sous les yeux.

« *Je ne puis admettre vos appréciations tendancieuses.* »

Joli régime où tout est organisé contre tout bon sens, où règne plus que jamais le favoritisme, mais où le citoyen moyen n'a qu'un droit : celui d'avoir le bon esprit de la « fermer ».

Serongneugneu !

POUR LA PECHE A LA SARDINE

L'usage de la senne est autorisée

L'inscription maritime de Douarnenez a affiché l'avis suivant :

« A dater du 25 août, l'usage du filet tournant pour la pêche à la sardine est autorisé. »

TOUS LES BRETONS LISENT

GALERNE
Organe des Compagnons de Merlin
TRIMESTRIELS
Consacré à la Haute-Bretagne
Folklore — Histoire
Parlers populaires — Arts

LE RÉVEIL BRETON
Organe d'Unvaniez Arvor
Bretagne et Bretons émigrés
Histoire — Langue bretonne
Economie politique — Beaux-Arts

Abonnement global : 25 francs par an.
Direction et Administration : VITRE, 46, rue Poterie
Compte courant postal Jean CHOLEAU, 5832 RENNES.

POUR TOUS VOS TRANSPORTS
MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR
LE NORD, PARIS, ROUEN; L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens
NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES — Téléph. 16.84
5, r. St-Vincent-Paul, PARIS — Tél. Trud. 72-80
DOMICILE A DOMICILE

Toujours dans la même tradition

EVIT AR MAMMOU

En nous inspirant du costume d'une très vieille Quimpéroise, voici une silhouette très moderne qui garde toute la souplesse, toute la délicatesse de nos jeunes Quimpéroises :

Corselet en velours, satin ou taffetas.

Jupe en imprimé (genre cachemire de préférence), ainsi que les manchettes munis d'un revers en organdi blanc.

Guimpe en organdi blanc travaillé de nervures ou de jours, ou d'un croisillon au crochet ainsi que la collerette bordée d'un picot d'Irlande.

Modèles Louisa Kervaon.

Evit ar bugale vihan !

Ici des barboteuses et une mignonne petite robe pour nos enfants de moins de 6 ans et même pour nos tout petits.

Les manches seront en même tissu que la guimpe. A l'encolure un simple picot d'Irlande.

PETITE VESTE

inspirée de la veste des hommes de DAOULAS

Peut se faire en lainage noir, bleu, violet ou vert, boutons dorés.
Modèle Marivonig.

LES COSTUMES DU LEON

Costume rouge de Plounéour-Trez

(*Suite*)

Seulement, lorsque nous fouillons la région nous avons encore quelques vestiges de l'ancien costume rouge qui se parait de broderies très originales qui complètent toute la richesse que nous découvrons, et nous fournissent une nouvelle documentation nous permettant la rénovation de ce costume et bien d'autres réalisations.

Il apparaît que, jusqu'à une certaine époque, vers 1800, il avait un tout autre caractère : nous retrouvons des bonnets d'enfants, des serre-têtes, de vieux châles et des rubans en fine toile brodée, ainsi que des bas de manches qui nous laissent penser que la chemisette fut portée dans cette partie de la côte. Plus tard on a assujetti les manches en même tissu que le corsage et c'est à ce changement que nous devons attribuer l'abandon de certaines broderies qui, petit à petit, furent reléguées au fond des armoires.

Dans l'ensemble elles revêtent un intérêt particulier dans la composition et dans les couleurs. Exécutées, le plus souvent à main levée, ces broderies sont le reflet d'une vieille tactique artisanale bretonne : certes la symétrie est respectée, mais de chaque côté de l'axe central nous sommes en face d'une diversité étonnante. Diversité encore, dans les points employés, avec lesquels on a habilement jonglé : quelques passé plat, profusion de point-de-croix, point d'épine, point de tige, point arrière, point de chaînette, et une véritable trouvaille : un point de feston plus ou moins espacé, plus ou moins long qui forme des motifs bien curieux. Et les tonalités de ces broderies de laine sur toile contribuent à leur donner un aspect tout spécial qu'on ne peut rencontrer qu'au pays Pagan : bleu uni, deux tons de bleu, bleu et vert, rouge vif avec quelques touches judicieuses de vert, orange ou jaune.

Que d'imagination, que de goût, que de tact, que de naïveté heureuse dans la réalisation de ces travaux !

Serre-tête du vieux costume de Plounéour-Trez.
(Recueilli par Louisa KERVAON.)

Parfois pris intégralement, parfois modifiés ils seront pour nous, une nouvelle source pour la décoration de nos robes, des accessoires de la mode et même de l'ameublement. D'ailleurs, là ne se limite pas tous les avantages, tous les principes que nous pouvons en tirer. En nous inspirant de ces motifs de broderies sur toile et même sur tulle, n'assisterons-nous pas à une véritable éclosion d'un art rustique breton : renouveau dans la faïencerie, dans la sculpture bretonne !

Mais, tous ces beaux projets ne doivent pas nous faire oublier la rénovation du costume qui a déjà subi, actuellement, des influences qui risquent d'être désastreuses ! !

(*A suivre.*) LOUISA KERVAON.

Modèle "Marivonig".

Joli ensemble pour la ville inspiré du costume de St-Thois

Coiffure de velours rouge, rappelant la coiffe de Saint-Thois.

Le ruban du cou, l'empiècement du corsage, le bout des manches et le ruban noué soulignant le corsage, sont, également, en velours de la même teinte.

Pour la robe, le tissu employé peut être de fin lainage ou de rayonne.

Le petit corsage, rappelant le mouvement du tablier avec sa piécette, est agrémenté d'un col d'Irlande s'arrêtant aux épaules et tombant légèrement sur le dos, et, de deux bandes de broderies partant des épaules, qui encadrent l'empiècement de velours et vont rejoindre la ceinture.

La jupe, montée sur deux rangs de fronces est ample.

Employer un tissu à fleurs, de tons cyclamen et violine.

Souliers rouge, gants d'Irlande, comme le col.

Costume paysan de St-Thois

ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Voici une jeune fille charmante dans le costume de sa paroisse. Celles de sa génération ont-elles le désir de le conserver ?

Mais oui, nous l'espérons bien ; malgré les tentations secrètes qui les assaillent lorsqu'elles voient revenir au pays, les compagnes parties à la ville, tardées, frisées, en jupes courtes, *mais sans aucun caractère.*

Petites amies de Saint-Thois et d'ailleurs, conservez vos jolis costumes, seulement, *modernisez-les*, et vous aurez ainsi réalisé vos rêves. Ne tirez pas si fort en arrière vos jolies chevelures, brossez-les soigneusement, lavez-les au pétrole Hahn, (je n'ai aucune action dans la maison mais je l'ai expérimenté), laissez-les onduler légèrement ; si cela vous fait tant plaisir, frisez-vous au besoin, et pourquoi pas ? même si cela ne s'est encore jamais fait. Sur une chevelure moins sévèrement alignée, votre coiffe prendra toute sa valeur, telles celles de vos sœurs bigouden ou de Pont-Aven.

Continuons à examiner votre costume, qui est vraiment joli.

Conservez la coupe, allégez les tissus, employez des tons vifs, au moins pour le tablier et donnez lui un peu moins d'ampleur. Faites de même pour la jupe que vous raccourcirez à mi-mollet.

Vous serez si gentilles ainsi, et vous porterez votre costume avec tant de distinction et de grâce que plus jamais vous ne voudrez entendre parler de le quitter.

Nous publierons ici, la photographie

de la première jeune fille de Saint-Thois qui aura rajeuni son costume.

Prière de l'adresser à *Marivonig.*

Le courrier de Marivonig

Mlle L., à Vannes. — Oui, le même mouvement du manteau se retrouve en avant. La broderie se fait également sur l'empiècement qui peut fermer sur le côté.

Mme G., à Paris. — Vous pouvez avoir la robe désirée, en envoyant, comme il est recommandé, vos mesures à Marivonig qui transmettra à sa collaboratrice et amie Louisa Kervaon. Vous serez contente de son travail, c'est une fée.

Mme C. D., à Camaret. — Vous avez raison d'habiller dès l'enfance vos petites filles dans le costume du pays. C'est certainement l'école et le pensionnat qui ont tué le costume ; mais il faut réagir, c'est vous et vous seuls, parents, qui êtes les maîtres de vos enfants, et les membres de l'enseignement vous comprendront si vous vous montrez fermes. Bientôt, d'ailleurs, nous n'aurons que des instituteurs bretons.

Des écharpes, des turbans, des pointes, des sacs, des ceintures, des sabots.

Dessins celtiques, vous permettant de faire de jolies choses avec des riens.

Pontivy et Léon

Cet élégant gilet et cette originale cravate donneront une note bien bretonne à vos complets...

Le gilet de Pontivy modernisé, entièrement en toile bis ou beige (dos compris) avec applications de velours ou de satin, accentuées par un étroit liseré rouge. Boutons rouges.

Cette alliance du rouge et du marron, qui se rencontre dans certains costumes de Pontivy, se retrouve dans la cravate en satin marron.

Les motifs recueillis au château de Kerjean seront brodés au point de tige extrêmement fin en rouge pour ce qui n'est pas fleurettes qui, elles, seront en blanc ou vert.

LOUISA KERVAON.

La Question Bretonne et la Presse

La presse n'ignore plus la « question bretonne ». C'est un fait et il nous faudrait une très large place pour publier tout ce qui s'écrit quotidiennement ou hebdomadairement sur la Bretagne et la matière de Bretagne.

Procédons à une revue de ce qui a été écrit sur la Bretagne et la question bretonne au cours des dernières semaines.

Bretagne indivisible

Sous ce titre nous avons trouvé en tête de *L'Ouest-Eclair* du 1er août un grand article de M. Jean des Cognets.

Nos lecteurs applaudiront sans réserve ce début magistral :

Il me fâche d'être obligé de revenir sur une question vingt fois résolue par une conclusion indiscutable. Cependant, puisque certains mauvais esprits (dont je dirai plus loin ce qu'il faut penser) s'obstinent à en nier l'évidence, affirmons, une fois de plus, cette vérité première et dernière :

« La Province de Bretagne, intégrale et indivisible, est constituée par la réunion des cinq départements bretons. »

Il n'y a pas de Bretagne à trois ou quatre départements ; il n'y a pas de demi-Bretagne ; il n'y a pas de département breton qui ait sa place hors de Bretagne. Il n'existe qu'une Bretagne, qui est la Bretagne historique, telle que l'ont constituée les siècles, et qui comprend les cinq départements. Combien de fois, sous combien de formes faudra-t-il le répéter ?

Toute « région » fabriquée avec deux ou trois, ou quatre départements bretons ne sera donc jamais qu'une abstraction née de l'invention des bureaux, un rouage inutile et fragile, condamné d'avance à ne produire que quelques grincements de plus dans la machine bureaucratique. En dernière analyse, les innovations de ce genre ne représentent que d'obliques manœuvres contre l'unité provinciale bretonne.

Suivent des considérations non moins sensées sur ce que l'on appelle avec beaucoup d'exagération la querelle des capitales.

Mais voici un passage qui ne manquera pas de provoquer des « mouvements divers » :

Par Nantes, porte de l'Occident, l'esprit français, le goût français, les intérêts français pénètrent à flots en Bretagne. Et il est fort bon qu'il en soit ainsi. A l'intérieur d'une Bretagne restaurée, Nantes représente donc naturellement, et par sa seule présence, la réaction compensatrice à tout irrédentisme « celtisant » qui tenterait de transformer en inadmissibles exigences de légitimes revendications. Du point de vue de l'unité française, Nantes est donc indispensable à l'équilibre intérieur, tant culturel que politique, de la Province de Bretagne.

Thèse fort ingénieuse, sans doute, pour justifier certain point de vue mais aussi très contestable.

Et nous voudrions aussi savoir ce que les « exigences » des « celtisants » présentent « d'inadmissibles » ?

Ne chicanons pas trop notre illustre confrère en raison des choses excellentes qu'il multiplie par ailleurs tout au long d'un article remarquable et remarqué.

Tous les Bretons s'associeront à ce jugement :

Rien ne prévaudra donc, ni les intrigues politiciennes, ni le mauvais vouloir des centralisateurs à la mode jacobine, contre l'unité provinciale de la Bretagne, parce qu'elle est inscrite dans les faits et dans les cœurs, dans la logique des idées et des sentiments, des traditions et des affinités, des besoins et des intérêts.

... Et à cette conclusion :

Il n'est permis à personne de jouer ni avec la parole du Maréchal, ni avec la confiance publique.

⁂

Sur ce même sujet de la « Bretagne intégrale », *Le Réveil de l'Ouest* du 20 juillet (édité au Mans) publie une long article de Job de Roincé. Notre confrère est heureux de la promesse faite par le Maréchal, chef de l'Etat français, à M. le Maire de Rennes :

Ici, dans ce journal qui a toujours défendu les libertés provinciales, nous ne pouvons que nous réjouir.

Comme nous partageons également la joie qu'éprouvent les nombreux amis que nous comptons en Bretagne.

...Oui, mais depuis il y a eu le découpage administratif de la Bretagne et le « rattachement » de la Loire-Inférieure au Maine-et-Loire.

Alors, cher M. de Roincé, comment avoir confiance ? S'il y a la parole du Maréchal, il y a surtout les ACTES de son gouvernement...

⁂

L'unanimité bretonne pour la « Bretagne intégrale est constatée par *Vitré-Journal* du 3 août, où nous lisons :

La presse bretonne, y compris les journaux Nantais, sont unanimes pour protester contre le rattachement économique de Nantes à Angers et souhaiter la prompte unification de la Bretagne selon la décision du Maréchal avec nomination d'un gouverneur.

Nantes sous la dépendance économique d'Angers ? Ah ! non...

Dans la *Presqu'île Guérandaise*, Aubin Trévelan le dit nettement :

« Si la décision prise au détriment de Nantes a été inspirée, comme on le prétend, par de sournois ennemis de l'idée bretonne, ces derniers, avouons-le, ne pouvaient davantage faire fausse route.

Jamais, en effet, les Nantais ne se sont sentis et compris plus complètement bretons que du jour où ils ont appris le sort fait à leur ville, détachée de la Bretagne sur le plan économique.

Ils montreront, une fois de plus, qu'ils sont bien de leur race, par la ténacité qu'ils mettront à réclamer des droits, acquis depuis toujours et dont l'intangibilité n'aurait jamais dû cesser d'être respectée, même provisoirement. »

⁂

Signalons aussi dans l'*Echo de Paimbœuf* du 26 juillet l'article de tête sur trois colonnes consacré objectivement à la « *Question de la Bretagne* ».

Ceux qui nous citent...

Le *Paimpolais* de notre excellent confrère Ch. Martel a reproduit en tête de son numéro du 24 juillet l'article de notre collaborateur G. Connan : *Ration supplémentaire... de son pour les Bretons.*

L'*Heure Bretonne* est également citée par *Mon Pays*, qui paraît à Bordeaux. Ce journal, dont on apprécie la bonne tenue, a reproduit, presque tout entier, l'article de R. Delaporte intitulé « *Dans la nouvelle période de notre histoire, il ne faut plus d'écran entre la Bretagne et la Vie* ».

Le *Franciste* aussi mentionne l'*Heure Bretonne*, mais avec une évidente mauvaise humeur. L'organe de M. Bucard avait admis que les morts canadiens de cette guerre devaient provoquer le divorce total entre le Canada et l'Angleterre, tandis que les morts bretons devaient affermir l'union étroite de la Bretagne et de la France ! Nous avons dénoncé ce manque de logique. Le *Franciste* n'est pas content...

Il nous reproche également d'avoir élevé « l'amour du folklore jusqu'au fanatisme ». Voilà qui prouve une ignorance totale de la « Question Bretonne » en dépit de récentes affirmations provincialistes.

Au fond, le *Franciste* en veut surtout aux Bretons de ne plus se laisser endormir par les promesses parisiennes et de n'avoir pas répondu aux avances de son squelettique parti. Tant pis pour M. Bucard et tant mieux pour la Bretagne !

Sans nous citer, *Paris-Soir*, le grand *Paris-Soir*, nous fait des emprunts plus ou moins camouflés. Depuis quelques semaines, notre célèbre confrère parisien mène enquête sur enquête en Bretagne, histoire de montrer aux Bretons *qu'on s'occupe enfin d'eux...* Ah ! mais, c'est que *Paris-Soir* y veille à ne pas perdre la clientèle bretonne. Et de multiplier les « *Braves Bretons* » par ci et les « *Braves gars* » par là, ou encore « *les rudes gars d'Armor* ». Ce n'est plus la politique de la main tendue, mais de la « main dans le dos ».

Et d'assurer que les Bretons maltraités par la France d'hier auraient « leur place » dans la France de demain. Quelle place, s'il vous plaît ? Tout celà ? Du vent !...

Pour faire « couleur locale », on nous emprunte donc du texte breton. Ainsi : « *N'eur vonet da Santez Barban* », titre que nous retrouvons dans un reportage d'Emmanuel Ber sur le pardon de Sainte-Barbe au Faouët. Singulier « envoyé spécial » qui raconte le dit pardon avec un mois de retard et qui a *vu* au Faouët, sur les contreforts des Monts Noirs, au cœur de la Bretagne, des paysans *à la peau tannée par les embruns* (sic) !

Voyons, confrères de Paname, apprenez à connaître la Bretagne avant d'en parler.

Comment voulez-vous être pris au sérieux !

⁂

La *Confidentielle*, bulletin de Bourse que nous avons déjà signalé, a fait écho au récent article de P. Gaignet : « *Une année de travail fécond pour la Bretagne* » et en a reproduit les passages essentiels.

Pour nos coiffes

L'agence *Inter-France*, en sa livraison du 1er août, a attiré l'attention sur le costume breton dont les décrets sur le textile vont provoquer la disparition :

« *La nouvelle est-elle exacte ? C'est à craindre, car les restrictions sont sévères et n'épargnent personne, ni rien. Les Bretonnes se plaignent, et la presse régionale se fait l'écho de leurs doléances : on a contingenté le tulle ; on a contingenté l'amidon.*

Pour qui sait le charme des coiffures au pays de Pont-Aven, de Guéméné ou de Plougastel-Daoulas (ces noms sont mis ici au hasard parmi vingt autres), la menace est redoutable. Voyez-vous nos Bretonnes sommées de chapeaux parisiens ? »

Les niveleurs vichyssois s'en moquent éperdument...

⁂

Il y aurait enfin à citer entièrement un deuxième article d'I. Bizoque, dans la *Tempête*, sur la Question Bretonne.

Bel article de polémique, sincère et clairvoyant qui n'hésite pas à dénoncer l'hypocrisie et la mauvaise foi des pseudo-révolutionnaires des bords de l'Allier.

Si nous avons des réserves à formuler sur la doctrine, nous n'en applaudissons pas moins l'ensemble.

M. I. Bizoque est le journaliste qui dans la presse parisienne connaît le mieux la Question Bretonne. Il nous plaît de le dire.

Les Bretons doivent connaître l'Histoire de Bretagne

Sous ce titre, *Le Journal de Dinan* du 1er août, a publié un article bref, mais excellent, en recommandant le manuel de MM. du Cleuziou et de Calan.

Citons avec plaisir du même journal cette notice concernant l'écusson de Bretagne :

Les armes de la Bretagne devraient figurer à une place d'honneur dans toutes les maisons bretonnes.

On peut se procurer cet écusson à notre librairie. Du format 13×18, imprimé sur papier de luxe, en cinq couleurs et un or, il se prête à faire un très joli sous verre.

Prix : Trois francs (par la poste, quatre francs).

Meven Koz.

An douar

A PROPOS DE LA FIXATION DES PRIX

Le régime actuel de la France s'oriente de plus en plus vers la bureaucratie, et comme conséquence inévitable, la paperasserie s'accroît. Le rôle des bureaux n'est pas de donner des ordres à ceux qui travaillent, et encore moins de déterminer les conditions de vie de celui qui travaille.

La bureaucratie s'est attribuée des pouvoirs pour lesquels elle n'a aucun droit ni aucune capacité, en particulier, celui de fixer le prix des produits agricoles.

Ces prix sont fixés presque n'importe comment et ne tiennent aucun compte des conditions dans lesquelles, un cultivateur doit travailler.

Ce qui guide le cultivateur, *comme d'ailleurs tout être humain* dans le régime social absurde dans lequel nous vivons, c'est le bénéfice qu'il retirera de ses efforts.

Voici la principale question qu'un agriculteur se pose quand il doit envisager la culture :

Quelle est la production qui me donnera le plus de bénéfices dans le temps le plus court ?

Quelle est donc la plante qui poussera le plus vite en donnant le plus de poids ou de volume de marchandise à l'hectare et qui sera la mieux payée ?

Mais le cultivateur doit tenir compte des saisons, du temps, puisqu'il faut se soumettre aux conditions dans lesquelles poussent les plantes.

Il doit tenir compte de plus, des assolements.

Et il faut qu'il réserve aussi une partie de ses productions au bétail, sinon, il n'aurait pas de fumier, donc, pas d'humus, ce qui est indispensable au sol.

Quand il pouvait se procurer facilement, semences, engrais, outillage, force motrice, tous ces calculs représentaient déjà des préoccupations suffisantes auxquelles s'ajoutaient les pronostics sur les possibilités de vente.

Maintenant, il n'est plus assuré d'avoir des semences, des engrais, de l'outillage, de la force motrice, au moment voulu, et cependant ce n'est pas lui qui peut régler la marche du soleil.

Déjà, en temps normal, un cultivateur devait avoir la tête beaucoup plus équilibrée qu'un ministre, et à présent...

Comme la bureaucratie s'est attribuée le droit de fixer les prix, ces prix sont établis n'importe comment, sans tenir compte du rapport de rendement et des bénéfices fournis par les cultures à l'hectare, ni de la durée de la végétation.

Par exemple, en ne comparant pas entre eux la pomme de terre et le rutabagas, les prix fixés pour ces deux cultures, l'année dernière, indiquaient clairement au cultivateur le moins débrouillard, qu'il avait tout intérêt à planter des rutabagas au lieu de pommes de terre.

Résultat : les gens ont mangé des rutabagas et les cochons des pommes de terre.

La valeur alimentaire de ces deux plantes est pourtant bien différente, mais la bureaucratie ne tient aucun compte de la valeur alimentaire alors que c'est ce qui devrait être d'abord envisagé dans l'établissement des prix.

Autre remarque. Pour mesurer quelque chose, il faut un étalon. Dans notre pays, c'est le blé qui peut être choisi comme étalon. Donc, en fixant le prix du blé, les répercussions devraient se faire d'une façon logique sur toutes les autres productions.

La bureaucratie a toujours soin de fixer le prix du blé à un taux insuffisant.

Pour essayer de duper une nouvelle fois le public, une loi a défini la corporation agricole, mais ceci est encore une toute autre histoire, qui ne resout pas du tout la question fondamentale de la fixation des prix.

MISE AU POINT

A la suite de l'article intitulé : « Quelle justice demandent les agriculteurs bretons ? » (H. B., n° 59), il est du devoir de la rédaction de « l'Heure Bretonne » de préciser que les appréciations portées sur les principes et l'organisation de la justice en Bretagne sont purement PERSONNELLES à l'auteur de l'article et ne sauraient être présentées, en leur ensemble, comme idées du Parti National Breton, ni approuvées par la Direction du Parti.

L'Echo des Vallons

Café national

Depuis qu'on a accolé au mot café le mot national, (*ce café c'est surtout de l'orge grillée*) *les rations mensuelles ne cessent de décroître.*

Il y a quelques mois, on pouvait se procurer 250 gr., maintenant on n'en a plus que 150 gr.

National, national, *que de vilaines choses on commet en ton nom !*

Ravitaillement en nouvelles contradictoires

Les cultivateurs et les consommateurs, quand M. Achard était roi, ont appris que les récoltes de blé en 1941 seraient magnifiques partout, aussi bien en France qu'en Europe, que la soudure était largement assurée, alors que dans l'Ille-et-Vilaine les habitants risquaient de manquer de pain, qu'ailleurs la minoterie fournissait de la farine de charançon, sans parler de la farine de grains de blé dénaturés au bleu de méthylène...

Le prix de base du blé a été fixé à 290 francs et comme, sans doute, la soudure était bien assurée, le gouvernement, donnant l'exemple de l'organisation des marchés noirs, promet une prime de 11 francs aux cultivateurs qui livreront rapidement leurs récoltes.

On voudrait comprendre.

RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BATTAGE DES CÉRÉALES

Quand les céréales ont été récoltées, il faut séparer le grain de la paille, en le détachant des épis.

Cette opération, s'appelle le battage.

Il existe trois procédés principaux de battage :

1) Le battage au fléau.
2) Le dépiquage.
3) Le battage à la machine.

Battage au fléau

Ce procédé n'est plus guère employé pour les céréales. C'était un procédé trop lent. Mais c'était le meilleur parce qu'il y a peu de grains de détériorées, mais il faut compter qu'il reste environ 7 à 10 % de grains dans les épis.

Un seul homme peut battre au fléau, mais on a constaté qu'en s'associant deux par deux, les deux personnes font plus de travail que si elles opèrent séparément.

Ou bien, on se groupe en équipe sur deux rangs, face à face, chaque équipe frappant alternativement sur toute la longueur des javelles étendues en couches peu épaisses, afin qu'aucun épi ne puisse échapper aux chocs multipliés. Dès qu'un côté des javelles est bien battu, on les retourne pour les battre à nouveau sur l'autre face.

Comme ce retournement est fait plusieurs fois, une javelle reçoit ainsi de six à huit battées.

L'aire, qui est constituée par la terre, a l'inconvénient de se détériorer rapidement sous les chocs répétés des fléaux. Aussi préfère-t-on des aires en bois. Le grain est moins poudreux, et l'élasticité de cette aire, faisant mieux rebondir la batte, soulage d'autant celui qui travaille.

Il faut être vigoureux pour manier le fléau. Et comme on compte de trente cinq à quarante coups de batte par minute, en une journée, celà représente de 16 à 21.000 coups.

Le battage au fléau a de plus l'inconvénient de produire une poussière continue, agissant défavorablement sur les yeux et sur les organes respiratoires.

Un bon batteur, ne produit guère plus de 1 hectolitre et demi de blé, 3 hectolitres d'orge ou 4 hectolitres d'avoine par journée de huit heures de travail effectif.

Par contre, à côté de tous ces inconvénients, le battage au fléau a l'avantage de ne pas détériorer la paille. Celle-ci peut être utilisée pour certains travaux d'artisans.

Une batteuse en action

Le dépiquage

Le grain est détaché des épis par le piétinement des animaux.

C'est le procédé pratiqué dans de nombreuses localités de l'Orient.

Les monuments antiques de l'Egypte rperésentent cette forme de battage avec des bœufs, des ânes ou des mulets.

Pour faire le dépiquage, une aire circulaire de terre bien battue d'un rayon de 15 à 20 mètres est préparée.

Au centre, on place quatre gerbes debout, les épis en haut. Puis on étale tout autour des gerbes en rangées concentriques en inclinant toujours les épis legèrement vers le centre.

Puis on fait tourner les animaux en rond autour du centre.

Les grains se séparent des épis sous le poids des animaux.

Parfois on attèle ces animaux à une planche épaisse et large sous laquelle se trouvent encastrées des lames de silex aux arêtes vives. Le conducteur de l'attelage se tient debout sur cette sorte de traineau, et fait tourner les animaux autour du centre. La paille se trouve ainsi hâchée en menus fragments.

Pour le vannage, on utilise simplement le vent. Avec des pelles en bois, on jette le tout en l'air, le grain, plus lourd, tombe le plus près, les débris de paille s'envolent plus loin, et les poussières davantage.

Les anciens ne coupaient pas les céréales au ras du sol. Ils coupaient les tiges à la faucille presqu'au ras des épis, en prenant ceux-ci par poignée.

Le dépiquage était surtout pratiqué dans les pays chauds et ensoleillés. Cependant, il n'est pas impossible que ce procédé ait été appliqué en Bretagne, car les Gaulois avaient des machines à moissonner qui permettaient de couper les céréales près des épis. Ceux-ci tombaient dans un chariot *poussé* par un bœuf attelé dans des brancards.

Battage mécanique

Les procédés mécaniques sont maintenant les plus utilisés.

Avec les batteuses mécaniques, il ne reste guère plus de 2 % de grains dans les épis.

Les batteuses mécaniques égrènent les céréales avec sûreté et rapidement. Elles réalisèrent une grande économie de temps et de main-d'œuvre.

On distingue deux catégories de batteuses.

1) Les machines en bout, qui égrènent les céréales par percussion et qui sont les plus anciennes. La première fut inventée par un cultivateur.

2) Les machines en travers ou en biais, qui agissent sur les épis par frottement.

Ces machines sont mûes par des manèges à chevaux, par une locomobile, par un moteur à explosion ou par un moteur électrique. Ce dernier système étant préférable à tout autre.

Avec les batteuses mécaniques, le prix de revient par rapport au battage au fléau ou par dépiquage, a baissé de 50 %. En même temps on obtient de la paille intacte avec les machines en travers, de la paille commerciale avec les machines en biais, et du grain vanné.

Dans les pays qui ont modernisé leur agriculture, les opérations sont encore simplifiées.

Une seule machine comprend à la fois la moissonneuse, la batteuse et les vanneurs. Les grains sont mis par ces mêmes machines en sacs et pesés automatiquement dans les champs. Il suffit de rentrer à la ferme la paille et les sacs de grains.

Il est logique de prévoir que des machines de ce genre adaptées à notre pays, fonctionneront à l'avenir en Bretagne quand ses campagnes seront électrifiées.

L'AGRONOME.

CORRESPONDANCE

R. M. B. — *Congés payés.* — C'est la loi du 20 juin 1936 (*J. O.* du 26 juin 1936) qui a institué un congé annuel payé pour l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques *et l'agriculture.*

Cette loi a été incorporée au livre II du Code du Travail par le décret du 12 novembre 1938 (*J. O.* du 13 novembre 1938).

La durée minimum du congé est de 15 jours, comportant au moins douze jours ouvrables, après un an de services continus. C. M. du 24 juillet 1936 (*J. O.* du 30 juillet 1936).

Le décret du 26 septembre 1936 (*J. O.* du 27 septembre 1936) précise que le congé peut être fractionné en période d'un ou de plusieurs jours jusqu'à concurrence de la moitié de sa durée totale.

Ne peuvent être imputés : les jours de maladies, les jours de repos de femmes en couches, les périodes obligatoires d'instruction militaire.

Les congés ne peuvent être exigés à l'époque des grands travaux.

Pendant le congé, tout travail rétribué est interdit.

Le décret du 10 novembre 1937 (*J. O.* du 11 novembre 1937) indique que la durée des congés est de quinze jours pour un an de services continus ou d'une semaine après six mois de services continus.

Le cas des équipes saisonnières est prévu.

Par suite d'abus patronaux, principalement dans le bâtiment, la circulaire ministérielle du 22 septembre 1937 (*J. O.* du 24 septembre 1937) a expliqué les interpretations à donner à la loi du 20 juin 1936.

Références : *Institution :* J. O. du 26 juin 1936. *Application :* C. M. *J. O.* 30 juillet 1936. *Modalités :* décret du 1er août 1936 (*J. O.* du 4 août 1936).

Agriculture : D. du 26 septembre 1936 (*J. O.* du 27 septembre 1936 ; — D. du 18 janvier 1937 (*J. O.* du 17 janvier 1937) ; — C. M. du 22 septembre 1937 (*J. O.* du 24 septembre 1937).

Services domestiques : D. du 10 novembre 1937 (*J. O.* du 11 novembre 1937).

Roulement : D. du 12 novembre 1938 (*J. O.* du 13 novembre 1938).

Fonctionnement : C. M. du 27 janvier 1936 (*J. O.* du 30 janvier 1938) ; — C. M. du 14 mars 1939 (*J. O.* du 19 janvier 1939).

Depuis cette date, nous n'avons pas connaissance de modifications, bien que les lois se succèdent à une cadence qu'il devient impossible de suivre, et elles sont si peu étudiées qu'il y a des rectifications continuelles ; les *J. O.* ne parviennent plus que très irrégulièrement dans la zone occupée, en « province ».

Ne laissez pas séjourner le fumier, ne faites pas de fumerons sur la terre des champs. Enfouissez immédiatement le fumier dès qu'il est transporté. Vous évitez ainsi de grandes pertes d'azote. Il vaut mieux que l'azote reste dans le sol au lieu de s'évaporer dans l'air.

AU TRAVAIL POUR LA BRETAGNE

Siège du PARTI NATIONAL BRETON : à RENNES, 11, quai Lamartine (1er étage — Tél. 43-19)
M. M. Guieysse, Rennes, C. C. 33-338.

Côtes-du-Nord

SAINT-BRIEUC

Services départementaux du Parti et Permanence de la Section locale : 29, rue Renan. Téléphone 13-26.

Des tournées de grand rayon ont été entreprises par la section de St-Brieuc. De nombreuses visites, distributions et ventes à la criée ont été faites dans la région et notamment à Trémuson et Plédran. Sous peu des ventes à la criée régulières doivent commencer dans toute la région pour répondre à la demande du public.

CHATELAUDREN

Une des meilleures ventes à la criée a eu lieu à Plélo, une autre à Pierneuf.

MONCONTOUR, LAMBALLE

Une tournée de la section de St-Brieuc s'est étendue jusque dans les cantons de Lamballe et Moncontour. Une excellente réception leur a été faite à Pommeret et à St-Carreuc, où de nombreux journaux ont été vendus et d'autres distribués.

LANNION

Permanence : 4, rue Geffroy-de-Pont-Blanc, le mardi, le jeudi et le samedi, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Beaucoup d'amis sur la campagne se plaignent de ne pouvoir se procurer facilement le journal. Afin de leur donner satisfaction la direction du P. N. B. pour l'arrondissement de Lannion a mis à l'étude des tournées de ventes à la criée qui commenceront bientôt.

LOUDEAC

Permanence du P. N. B. : 13, rue Neuve.

Le Secrétariat et le Service des Prisonniers sont ouverts chaque soir, de 20 heures à 21 heures, et le samedi toute la journée.

CANTON DE PLOUGUENAST

Permanence : Paul Gaïc, à Plessala, rue de la Poste ; adhésions, renseignements sur le P. N. B. et dépôt de *l'Heure Bretonne.*

DINAN

Permanence : 9, rue Haute-Voie, le mercredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30, et le samedi, de 18 à 19 heures.

Finistère

ARRONDISSEMENT DE KEMPER

Pour tous renseignements et pour toute correspondance écrire à Alan Al Louarn, 29, rue du Pichery, Quimper.

KEMPER

De nombreuses équipes de distribution ont été créées qui diffusent méthodiquement *L'Heure Bretonne* dans toute la ville. A la suite de cette nouvelle offensive de propagande la vente a nettement dépassé le chiffre moyen dans les dépôts.

Les réunions de section suspendues jusqu'ici vont reprendre dès cette semaine. Chaque adhérent sera personnellement convoqué et viendra prendre des directives precises à ces réunions.

CONCARNEAU

Permanence : Place Malakoff. Le Service des Prisonniers, l'Entr'aide Sociale Bretonne et le Service Juridique sont ouverts le Vendredi, de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h.

Les adhérents des cantons de Concarneau et de Pont-Aven voudront bien tenir compte du changement des heures et jours d'ouverture de la permanence, place Malakoff.

L'exposition de livres et de revues bretonnes faite dans notre vitrine remporte un bon succès. D'importantes contributions nationales ont été enregistrées.

DOUARNENEZ

Des militants de la section de Douarnenez travaillent depuis déjà quelque temps à la prospection méthodique de la campagne. La brochure « Notre lutte pour la Bretagne » remporte un très vif succès.

Deux nouvelles contributions nationales sont enregistrées. De très nombreux sympathisants ont été découverts.

FOUESNANT

La distribution fréquente de *L'Heure Bretonne* le long des routes fait pénétrer nos idées chez les cultivateurs du canton qui ne ménagent pas leurs félicitations pour la page « An Douar ».

PONT-CROIX

Une grande tournée de diffusion dans le Cap, appuyée par des camarades de la section de Quimper, nous a montré que ce canton est un des meilleurs de Cornouaille. Plusieurs services vont être fait à des agriculteurs sympathisants.

Plusieurs nominations nous font prévoir que les cadres vont être au complet d'ici peu. Des contributions nationales sont enregistrées qui vont permettre de parfaire l'organisation de la propagande dans cette contrée.

PONT-L'ABBE

La prospection du pays bigouden donne des résultats très encourageants, grâce à l'énergie d'un de nos dévoués propagandistes bénévoles.

En quelques jours de nombreuses ventes à la criée, en particulier à Pont-l'Abbé, Guilvinec, Penmarc'h, ont permis de recueillir 11 nouveaux abonnements.

ROSPORDEN, BANNALEC

Après un sommeil de plusieurs mois la section de Rosporden reprend ses réunions régulières tous les quinze jours.

Les deux premières réunions ont permis de reprendre contact et de donner des directives précises aux adhérents. Quatre nouveaux adhérents sont inscrits. Des nominations sont à l'étude.

BREST

Permanence du Parti : Ti Breiz, 123, rue Jean-Jaurès, 1er étage (arrêt du tramway, rue Navarin), ainsi que les Services s'y rattachant. La permanence est ouverte tous les jours, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 19 h. 30. Le Chef communal recevra tous les jeudis, de 18 h. 30 à 20 h. 30.

Le Chef d'arrondissement reçoit au bureau de la section, le troisième mercredi de chaque mois, de 15 à 16 heures et de 18 h. 30 à 19 h. 30.

PLOUGASTEL

Nous comptons de nombreuses sympathies à Larmor notamment parmi les marins pêcheurs qui font à nos propagandistes le plus chaleureux accueil. Dernièrement encore, ils y ont enregistré plusieurs abonnements et nos camarades de Brest ont dû remettre plusieurs photos de notre chef.

LOCRONAN

Si, par suite de la pression de certains éléments, la population du bourg semble peu compréhensive à nos idées, il n'en va pas de même parmi la population rurale qui accueille avec sympathie les paroles de nos militants. Beaucoup de bonnes volontés nous sont acquises et du bon travail se fait sans bruit dans cette région.

Ille-et-Vilaine

RENNES

Services départementaux d'Ille-et-Vilaine, Permanence de la Section de Rennes et Service d'Entr'aide : 4, rue de Toulouse, au 2e étage. Permanence, tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 16 h. 30 à 19 heures. Téléphone : 30-16.

ARGENTRE

Des visites ont été faites auprès de certains fermiers imporatnts. A de rares exceptions près, il est fait bon accueil à notre délégué et l'on approuve l'action que nous menons.

HEDE

Depuis quelques semaines des jeunes de Hédé se réunissent périodiquement pour étudier le breton en commun. Nous les en félicitons.

MONTFORT

Dans toute la région de Talensac, La Nouaye, Bédée et à Montfort même *L'Heure Bretonne* est bien connue et les responsables continuent à y faire des abonnements. La vente au numéro, par les dépositaires se poursuit dans de bonnes conditions. Des visites intéressantes sont faites aux adhérents et à quelques sympathisants.

MORDELLES

Pour la troisième fois en un mois une tournée est effectuée dans le canton de Mordelles où l'on constate que tous les dépôts du journal tiennent bon, certains même augmentent leur chiffre.

PLELAN

A Bréal, plusieurs nouveaux abonnés ont été faits par notre responsable sur place, ce qui n'a en rien entravé la création d'un nouveau dépôt. Dans cette région agricole, il est impossible actuellement de toucher la majorité des paysans très occupés par la moisson. Malgré cela, plusieurs fermiers ont tenu à s'entretenir avec notre délégué.

VITRE

Le délégué du chef départemental a fait de nombreuses visites aux adhérents et sympathisants du canton, notamment à Vitré, Montauban, St-Christophe des Bois, Taillis, Val d'Ize où de nouveaux dépôts ont été créés.

FOUGERES

Permanence : 9, rue Pinterie.

SAINT-MALO

Permanence : 5, rue Saint-Philippe. Permanence le jeudi et le samedi, de 15 à 19 heures.

DINARD

Quoique la section n'ait pas encore été constituée officiellement, celle-ci existe en fait et n'attend pas sa consécration pour manifester son activité. De fréquentes visites du chef départemental et du chef d'arrondissement de St-Malo aux membres les plus actifs permet aux camarades de Dinard d'harmoniser leur action à celle des autres sections de l'Ille-et-Vilaine.

DOL

Là aussi les membres du Parti manifestent leur activité sans attendre la constitution officielle de la section. Des rapports étroits existent avec le siège de l'arrondissement.

Loire-Inférieure

NANTES

Services départementaux de Loire-Inférieure. Permanence de la Section de Nantes : 10, rue Voltaire. Tél. : 337-558.

Secrétariat : tous les jours, de 14 h. à 19 h. 30.

ANCENIS

Le nouveau groupement de l'arrondissement d'Ancenis a bien commencé son travail en effectuant une tournée de propagande à Ouden où de nombreux numéros de *L'Heure Bretonne* ont été distribués. Des brochures ont été vendues également. A Mésanger, la récente création d'un groupe local a facilité l'adhésion de nouveaux amis.

RIAILLE

De même à Riaillé, le responsable faisant fonctions de chef cantonal a commencé ses tournées et a recueilli des adhésions nouvelles. De nombreuses visites ont été faites dans toute la région.

CHATEAUBRIANT

Permanence du Parti : tous les mercredis, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, Hôtel du Château, place des Terrasses. Téléphone 159.

Le Chef d'arrondissement recevra à la Permanence, tous les mercredis, de 14 à 15 heures (heure allemande).

SAINT-NAZAIRE

Secrétariat de la Section locale : 136, rue de Pornichet. Permanence le lundi et le jeudi, de 14 à 19 heures ; le samedi, de 9 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

L'activité de la section est grande du fait du dévouement de ses membres. De nombreuses ventes à la criée ont lieu chaque semaine avec un succès chaque fois grandissant. A Belle-Vue par exemple, près de Méan, en l'espace de quelques instants quarante numéros ont été enlevés et il fallut encore distribuer une cinquantaine d'anciens numéros, le stock de numéros de la semaine n'étant pas suffisant. D'autres bonnes ventes ont eu lieu à Trignac et Montoir.

GUERANDE

Dans ce canton, l'activité a été un peu faible ces jours-ci, les meilleurs militants ayant dû porter leurs efforts à l'extérieur du canton pour aider ceux de St-Nazaire et de Savenay, où l'époque des vacances a amené des vides passagers. Malgré cela, il y a eu une bonne tournée dans les environs de Guérande : ventes à la criée, distribution de journaux, nombreuses conversations. Bonne propagande à La Madeleine, près Guérande et cela malgré une pluie diluvienne.

SAVENAY

De bonnes ventes ont eu lieu là aussi, notamment à La Chapelle-Launay et à Prinquiau, où notre mouvement rencontre une grande sympathie.

Morbihan

LORIENT

Parti National Breton, Cercle d'Etudes Bretonnes et d'Action Sociale : 15, cours de Chazelles. Permanence tous les jours, sauf le dimanche. Le samedi, ouverture de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 heures.

PONTIVY

Permanence chaque lundi après-midi et sur rendez-vous, 16, rue de Neulliac, en face du vieux Château.

VANNES

Strollad Broadel Breiz (P. N. B.) : Rue du Lieutenant-Colonel Maury (3e et dernier immeuble à droite en partant de la place Saint-Nicolas. Escalier à droite sous porte cochère, second étage). Permanence de 10 à 12 heures et de 17 à 19 heures. Téléphone 8-30.

Bretons Emigrés

PARIS

Direction départementale et Section de Paris : 148, rue de Rennes, Paris (6e) (Tél. : Littré 76-56. Les bureaux sont ouverts chaque jour, de 14 heures à 19 h. 30, même le dimanche.

SECTION DE PARIS (17e Arrt.)

Permanence le samedi, de 16 h. 30 à 19 h., Café de la Renaissance, 164, rue Cardinet, et 19, rue Noblet, Paris (17e).

KREMLIN-BICETRE VILLEJUIF, GENTILLY

Permanence le samedi, de 17 à 19 heures, au Café de l'Arc-en-Ciel, 1, rue du Fort (en face l'Hôpital), à Kremlin.

Tous nos compatriotes sont invités à venir se renseigner sur l'activité bretonne dans la Région Parisienne (Commerçants Bretons, Entr'aide, Musique et Danses Bretonnes).

SAINT-DENIS, ILE-SAINT-DENIS, GENNEVILLIERS, VILLENEUVE-LA-GARENNE

Permanence le samedi, de 16 à 19 heures, au Café-Tabac du Gymnase, boulevard Jules-Guesde, à Saint-Denis (en face de l'église neuve Saint-Denis-d'Estrée).

VINCENNES, ALFORTVILLE, CHARENTON, MONTREUIL, SAINT-MANDE, FONTENAY-SOUS-BOIS

Permanence le samedi, de 16 h. 30 à 19 h., café « Aux Trois Pigeons », 178, avenue Galliéni, 1, avenue Joffre, à St-Mandé, Métro : Tourelles.

MAISONS-ALFORT

Permanence : le dimanche de 10 à 12 heures, café-restaurant Grand-Albert-Ier, 5, rue Jean-Jaurès, à Maisons-Alfort.

CLICHY, LEVALLOIS-PERRET, SAINT-OUEN

Permanence de 10 heures à 12 heures au café « Au Roi du Café », 56, boulevard Jean-Jaurès, à Clichy (angle rue Henri-Barbusse, face Julien-Damoy, Maison Monestier).

BOIS-COLOMBES, COLOMBES, ARGENTEUIL LA GARENNE-BEZONS

Permanence de 10 heures à 12 heures, café « Le Rapide », 17, rue Victor-Hugo, Colombes (près gare de Colombes, Seine).

VERSAILLES, LE CHESNAY, VIROFLAY, JOUY-EN-JOSAS, BUC, GUYANCOURT, ST-CYR

Permanence au café de la Poste, 2, rue des Etats-Généraux, à Versailles (ancienne rue des Chantiers), angle avenue de Paris, le dimanche de 9 h. 30 à 12 heures.

ANGERS

La permanence se tiendra provisoirement, chaque jour, de 19 heures à 20 heures, chez M. Etienne Chenevière, 19, rue Valdemaine.

L'Heure de la Bretagne sonne au cadran de l'Histoire.
Breton, montre-toi digne de ton Destin !

Tu nous approuves.
Tu nous applaudis.
...De loin !
Que fais-tu pratiquement pour nous aider ?

LA CHRONIQUE DE BRETAGNE

KONAN-41

MON CARNET

Calendrier de la semaine

AOUT-SEPTEMBRE

31. — Saint Victor de Campbon, solitaire, VIIe siècle, invoqué contre la fièvre. Patron de Campbon.
Sainte Cutburge, reine de Northumbrie, VIIe siècle.
1. — Saint Just, évêque de Rennes, IVe siècle(alias, 2 septembre).
Saint Gily, invoqué pour les estropiés et les cochons malades.
2. — Saint Langui, consulté pour savoir si le malade vivra ou mourra.
3. — Saint Emilien, évêque de Nantes et martyr, VIIIe siècle (alias 25 juin).
4. — Saint Cadoan, prêtre et martyr, VIe siècle. Patron de Poullan. Chapelle à Braspartz.
Saint Perreux, moine, VIe siècle. Patron de Châteaulin, de Saint-Perreux, de Trébédan, de Trégon.
5. —Saint Thégonnec, évêque, invoqué pour les récoltes. Patron de la paroisse de son nom. Chapelles à Guerlesquin et à Plogonnec.
Sainte Jeune, sœur de saint Envel, VIe siècle. Chapelle à Plounévez-Moëdec.
6. — Translation des reliques de saint Vincent Ferrier (Propre de Vannes).
Saint Oedmal, évêque d'Aleth, VIIe siècle.

PLEINE LUNE LE 5.

Les heures des marées

	31 AOUT			
St-Malo	13 h.19	98	14 h. 44	96
Brest	12 h. 56	60	1 h. 39	60
Port-Louis	12 h. 42	39	1 h. 25	39
St-Nazaire	13 h. 28	41	24 h. 31	41
	1er SEPTEMBRE			
St-Malo	3 h. 33	95	16 h. 18	101
Brest	12 h. 56	60	15 h. 31	65
Port-Louis	12 h. 42	39	14 h. 05	41
St-Nazaire	2 h. 11	41	14 h. 44	44
	2 SEPTEMBRE			
St-Malo	5 h.	99	17 h. 34	105
Brest	2 h. 59	62	15 h. 31	65
Port-Louis	2 h. 43	41	15 h. 14	43
St-Nazaire	3 h. 14	43	15 h. 38	46
	3 SEPTEMBRE			
St-Malo	6 h. 06	106	18 h. 35	112
Brest	4 h. 01	65	16 h. 28	69
Port-Louis	3 h. 43	43	16 h. 09	45
St-Nazaire	4 h. 02	46	16 h. 24	48
	4 SEPTEMBRE			
St-Malo	7 h. 01	111	19 h. 25	116
Brest	4 h. 53	68	17 h. 16	72
Port-Louis	4 h. 33	45	16 h. 55	48
St-Nazaire	4 h. 45	48	17 h. 05	51
	5 SEPTEMBRE			
St-Malo	7 h. 46	115	20 h. 07	120
Brest	5 h. 36	71	17 h. 56	74
Port-Louis	5 h. 15	47	17 h. 34	49
St-Nazaire	5 h. 22	50	17 h. 40	52
	6 SEPTEMBRE			
St-Malo	8 h. 27	117	20 h. 44	121
Brest	6 h. 15	72	18 h. 32	75
Port-Louis	5 h. 53	48	18 h. 09	50
St-Nazaire	5 h. 57	51	18 h. 12	53

Les principales foires de la semaine

ILLE-ET-VILAINE. — Rennes, le 1er ; — Combourg, Fougères, le 2 ; — Sixt-sur-Aff, le 3 ; — Grand-Fougeray, le 4.
LOIRE-INFÉRIEURE. — Blain, Montoir-de-Bretagne, Pornic, le 2 ; — Châteaubriant, Machecoul, le 3 ; — Ancenis, le 4 ; —Nort-sur-Erdre, le 5 ; — Arthon-en-Retz, Saint-Etienne-de-Montluc, le 6.
MORBIHAN. — Auray, Gourin, Ploërmel, Pontivy, Questembert, le 1er ; — Carentoir, le 2 ; — Cléguérec, Guilliers, Moustoirac, le 3 ; — Guéméné-sur-Scorff, Guiscriff, Malestroit, le 4 ; — Muzillac, le 5 ; — Vannes, le 6.
FINISTÈRE. — Brasparts, le 1er ; — Pont-Aven, Saint-Thégonnec, le 2 ; — Châteauneuf-du-Faou, Lannilis, le 3 ; — Châteaulin, Huelgoat, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, La Roche-Maurice, le 4 ; Pouldavid, le 5 ; — Saint-Renan, le 6.
CÔTES-DU-NORD. — Lanrivain, le 1er ; — Jugon, Quintin, le 2 ; — Broons, Le Vieux-Marché, le 3 ; — Plœuc, le 4 ; — Loudéac, le 6.

EPHEMERIDES

AOUT-SEPTEMBRE

31. — 1788. — *Réception par le roi, à Versailles, des 53 députés des Trois-Ordres des Etats.*
1881. — *Le feu du phare d'Ar-Men est allumé après quinze ans de travaux.*
1. — 1487. — *Charles VIII vient loger au château de Vitré.*
1663. — *Mort de P.-L. Lebrun, Nantais, poète latin.*
2. — 1485. — *Création d'un Parlement sédentaire.*
3. — 1723. — *Mort du Père Hardouin, savant Jésuite.*
1486. — *Pose de la première pierre du viaduc de Dinan.*
4. — 1775. — *Naissance au Conquet du grammairien Le Gonidec.*
1801. — *Naufrage de la frégate anglaise « Jason » à l'entrée de la rade de Saint-Malo.*
5. — 1661. — *Arrestation à Nantes du surintendant Fouquet.*
1731. — *Naissance à Morlaix du corsaire Cornic-Duchesne.*
6. —1623. — *Mort de la duchesse de Mercœur.*
1783. — *Naissance à Saint-Brieuc de l'orientaliste Jouannin.*

Fêtes et Concours

31 AOUT

Loudéac. — Courses sur piste.
Guingamp. — Réunion interclub d'athlétisme.
Plenbian (C.-du-N.). — Fête sportive au profit des prisonniers.
Châtelaudren. — Fête foraine.
Pabu (C.-du-N.). — Concours de boules au profit des prisonniers
Brest. — Fête de natation à Trèornou.
Motreff (Fin.) — Fête sportive.
Ste-Anne la Palud (Fin.). — Pardon.
Bécherel (I.-et-V.). — Concours de palets.
La Guerche de Bretagne. — Courses de chevaux.

1er SEPTEMBRE

Ploërmel (Morb.). — Concours de poulinières, à 14 h. 30.

2 SEPTEMBRE

Locminé (Morb.). — Concours de poulinières, à 10 h.
Ste-Anne La Palud (Fin.). — Pardon.
Pontivy. — Concours de poulinières, à 14 h. 30.

3 SEPTEMBRE

Auray. — Concours de poulinières, à 14 h. 30.

4 SEPTEMBRE

Malansac (Morb.). — Concours de poulinières à 14 h. 30.

5 SEPTEMBRE

Hennebont. — Concours de poulinières, à 14 h. 30.

6 SEPTEMBRE

Le Faouët. — Concours de poulinières, à 9 heures.

LES COURS

CHEVAUX. — L'application de la taxe a donné lieu à des incidents à la foire de Callac où la moitié à peine des sujets présentés a trouvé preneur aux prix imposés par la taxe, du moins on le suppose.
Foire également très faible à Landerneau. Poulains de l'année : de 10.000 à 16.000 francs à Châteauneuf-du-Faou. Ici peu de chevaux de valeur en raison de la taxe. Chevaux de labour d'âge de 15.000 à 20.000 fr.
A Janzé : poulains d'un an, de 12.000 à 18.000 fr. ; chevaux de travail, de 25.000 à 38.000 francs.
VACHES. — Amouillantes : de 5.800 à 6.200 fr., à Landerneau ; de 5.000 à 8.000 fr., à Ancenis ; de 4.000 à 5.000 fr., à Corlay ; de 2.500 à 3.500 fr., à Callac ; de 3.400 à 4.500 fr., à Plaudren ; de 3.000 à 3.500 fr., à Guingamp ; de 3.000 à 4.500 fr., à Locminé.
Laitières : de 5.500 à 6.000 fr., à Landerneau ; de 4.000 à 5.000 fr., à Châteauneuf-du-Faou ; de 3.800 à 4.400 fr., à Guerlesquin.
Génisses : de 2.000 à 3.000 fr., à Ancenis ; de 2.700 à 3.000 fr., à Callac ; 6.400 fr. (prix record) pour une génisse de trois ans, à Châteauneuf-du-Faou ; de 3.000 à 3.200 fr., à Guingamp ; jusqu'à 4.500 fr., à Vannes.
PORCS. — Laitons : 400 à 420 frs pièce, à Landerneau ; de 325 à 400 fr., à Plaudren ; de 550 à 600 fr. et même 700 fr. les porcelets de deux mois à Châteauneuf-du-Faou ; de 300 à 325 fr., à Guerlesquin ; de 500 à 600 fr., à Locminé ; de 280 à 400 fr., à Ploërmel.
Coureurs : de 600 à 950 fr., à Plaudren ; de 900 à 1.100 fr., à Janzé ; de 850 à 1.000 fr., à Vannes.
BŒUFS. — De travail : de 11.000 à 12.000 fr. la paire, à Corlay ; de 11.000 à 13.500 fr. le couple de deux à trois ans ; de 18.000 à 20.000 fr., à Ancenis.
FOIN. — Foin de luzerne : de 430 à 450 fr., à Janzé ; 500 fr., à Locminé.
Foin de prairie : de 395 à 420 fr., à Janzé.
PAILLE. — Blé : 390 à 410 frs., à Janzé ; 450 fr., à Locminé ; de 350 à 400 fr., à La Guerche de Bretagne.
Avoine : de 380 à 385 fr., à Janzé.
Orge : de 380 à 385 fr., à Janzé.

TAXE SUR LES LINS

Le bureau central des liniculteurs et des teilleurs de France, 8, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9e), est autorisé à percevoir une taxe de 10 francs par quintal sur toutes les transactions qui auront lieu sur les pailles de lin.

LE PRIX DU MIEL

Les arrêtés du 17 décembre 1940 et du 27 mai 1941, qui fixaient les prix du miel fin, sont rapportés.
L'arrêté fixant les prix du miel dans les pharmacies au détail, c'est-à-dire miel blanc du Gâtinais, à 40 francs le kilo, miel commun de Bretagne, à 36 francs le kilo, est toujours en vigueur.

Le prix des céréales pour la campagne 1941-42

Le prix des céréales pour la campagne 1941-1942 a été ainsi fixé :
BLE. — Blé tendre : 290 francs ; blé dur : 305 francs le quintal.
SEIGLE. — 245 francs le quintal.
AVOINE. — 210 à 215 francs.
ORGE. — 230 francs.
SARRAZIN. — 270 francs.
La prime de prompte livraison reste fixée à 11 francs le quintal.

LA PECHE

LE THON. — Les arrivages sont toujours nombreux et réguliers à Concarneau, Groix, Port-Louis, Camaret, vendus partout 1.410 francs le quintal. En raison des résultats encourageants les derniers hésitants ont pris la mer.
LA SARDINE. — Arrivages réduits à Quiberon, le Croisic, la Turballe, Douarnenez. Ils suffisent à peine à la consommation locale. Le prix est toujours de 8 fr. 50 le kilo.
LE MAQUEREAU. — Pêches normales des maquereautiers douarnenistes. Prix 7 fr. et 10 fr. le kilo suivant le moule.
Activité ordinaire des ligneurs et palangriers.
Activité plutôt réduite à Lorient-Keroman.
CREVETTES. — Le préfet de la Loire-Inférieure a pris un arrêté fixant le prix de vente des crevettes.
Crevettes de Loire : prix maxima de vente en gros, 25 fr. le kilo ; prix maxima de vente au détail, 38 fr. le kilo.

LE SCANDALE DE L'ESSENCE

Le point de vue d'un médecin de campagne

Les Bretons n'auront donc jamais fini de subir les règlements issus de la médiocrité et de l'insouciance de leurs administrateurs, tant qu'ils n'auront pas la possibilité, ou plutôt la volonté, de les choisir eux-mêmes. Dans tous les domaines où ils déploient leur activité, leur incurie se manifeste inévitablement, et le résultat en est lamentable.
Le scandale de l'essence, car il y a un scandale, est un véritable défi à nos populations laborieuses et un espoir pour les profiteurs de l'ancien régime de voir revenir les beaux jours de la République des camarades et du népotisme.

Le résultat d'un an « d'études »

Nos administrateurs ont mis une année d'études et d'expériences pour aboutir à une organisation qui favorise les inutiles aux dépens des travailleurs, et qui, au lieu d'apporter aux Bretons un encouragement dans leur labeur, une aide dans leur existence, paralyse les meilleures volontés.
Des permis de circuler ont été délivrés, dont les possesseurs actuellement ne tirent aucun bon d'essence. Des commerçants qui n'ont plus aucune denrée à transporter perçoivent toujours la même quantité de carburant et certains l'utilisent pour des besoins personnels. Quelques-uns même, qui ont chevaux et voiture, pourraient fort bien se dispenser de circuler en auto sans préjudice pour le ravitaillement de la population.
Des fonctionnaires qui n'auraient aucun besoin d'auto pour exercer leur profession, s'ils avaient le courage de faire quelques kilomètres en bicyclette, circulent des jours entiers et parfois le dimanche pour la petite promenade familiale. Le dimanche, l'on voit même des autos, des cars se rendre aux fêtes locales, comme aux plus beaux jours de l'avant-guerre. Et pendant ce temps nos cultivateurs manquent d'essence pour faire le battage !

Et les médecins ?

Des médecins de ville, qui se déplacent peu et fort peu loin, perçoivent de l'essence autant, sinon plus, que le médecin de campagne et quand ils en manquent ils sont si près des services administratifs distributeurs, qu'ils obtiennent ce qui leur est nécessaire.
Des médecins sans clientèle, perçoivent la même quantité que le praticien de campagne qui est sur la brèche jour et nuit, obligé d'assurer *à bicyclette des parcours de 30 à 50 kilomètres chaque jour.*
Il serait souhaitable (ce souhait est sans doute peu charitable) que le plus éminent pontife de l'aéropage des carburants se trouvât un jour loin de tout secours médical, dans un de ces cas douloureux ou graves qui font de l'auto l'instrument indispensable du médecin. Avec sa bicyclette le médecin appelé risque d'arriver bien tard, parfois trop tard, quoique le hasard et la nature soient de bons auxiliaires du praticien : heureusement pour les futures mamans, les hémorragies, les blessures graves. Et, que voulez-vous que le médecin puisse emporter avec lui pour remédier efficacement à ces cas urgents, s'il n'a pas le courage, ou la force, de traîner une remorque pour transporter tout ce que sa voiture pouvait emmener.
Les médecins les plus occupés, comme les plus inactifs d'ailleurs, ont vu leur ration de juillet diminuée de 30 %. Août n'est pas moins difficile.

Pendant ce temps des fonctionnaires motorisés...

Mais pendant ce temps qu'est devenue la quantité allouée à nos fonctionnaires motorisés, et principalement à ceux du ravitaillement qui réussissent si bien à nous affamer au lieu de nous ravitailler ? Je ne le sais mais je peux affirmer que je ne les ai pas encore rencontrés avec leur bicyclette, tandis que les médecins sillonnent de plus en plus les routes avec leur unique Citroën à pédales.
Evidemment, pensent nos bons administrateurs, le travail de leurs collègues est beaucoup plus pressant que celui des médecins. Eux, savent conserver leur santé, quant aux Bretons malades ils peuvent crever faute de soins rapides.
Ayez des enfants, nous dit-on. Fort bien, mais alors, chers compatriotes, veuillez exiger du gouvernement que vos femmes accouchent seules et sans danger et que vous et vos enfants ne soyiez jamais atteints d'une maladie, ou victime d'un accident qui ne peut pas attendre la visite d'un médecin pendant une journée entière.
Apprenez, Messieurs nos administrateurs, que la maladie n'attend pas et qu'elle se moque de vos règlements. Faudra-t-il en venir à souhaiter, pour vous amener à plus d'égards et de charité pour vos administrés, que vous soyiez les premières victimes de cet état de choses ?
Bretons, mes frères, préparez-vous à souffrir par la faute de l'incurie de vos administrateurs. — Ceux-ci l'auront voulu. — Il ne dépend que de vos intentions et de votre volonté de vous faire assurer des soins médicaux plus assidus et plus rapides. Vous aurez l'avenir que vous aurez préparé, que vous aurez mérité. Agrandissez la grande famille du Parti National Breton : les chefs sont des vôtres, ils ne vous abandonneront pas aux griffes des fonctionnaires incapables et toujours en service de la défunte IIIe République.

Un médecin de campagne.

LE CHEF DU PARTI préside à Nantes

une réunion de la Commission d'Etudes Ouvrières

Le chef du Parti National Breton s'est rendu à Nantes, le samedi 23 août, pour y présider les séances de la Commission d'études ouvrières, qui se tinrent, ce jour-là et le lendemain, dans les bureaux départementaux du Parti, 10, rue Voltaire.
On se souvient que les précédentes réunions de la Commission d'études ouvrières, tenues sous la présidence du chef du Parti, eurent lieu à Nantes, les 18 et 19 janvier ; à Rennes, au mois de mai ; à Nantes, les 21 et 22 juin et 22 juillet dernier.

Les listes de dignitaires maçonniques dénoncent... des morts

Le Journal Officiel de l'Etat français continue la publication de listes de dignitaires maçonniques, parmi lesquels on est fort surpris de ne découvrir, sauf quelques exceptions impossibles à cacher, que du « menu frelin ».
Il est à notre connaissance pas mal de « notabilités » dont on ne nous a pas parlé jusqu'ici.
Qu'est-ce à dire ?

⁂

Dans les dernières listes publiées nous relevons les noms suivants :
Bonamy (François), instituteur, 70, rue St-André, à Nantes, 30e membre de l'Aréopage Les Amis des Réformes, membre du chap. La Solidarité Nantaise ; Cantor (James), 33e directeur d'une Cie de remorquage, 15*bis*, r. Emile-Souvestre, Nantes, Aéropage Lutétia ; Chais (René), 18e chap. Loge La Solidarité Nantaise ; Cohen (Jacques), 30e Aéropage Les Amis des Réformes, chap. La Solidarité Nantaise ; Crenn (Eugène), 31e Aréopage Les Amis des Réformes, chap. La Solidarité Nantaise ; Cuny (Marcel), 18e chef de bureau, 1, rue Félibien, Nantes, chap. La Solidarité Nantaise ; Deglane (Georges), inspecteur d'assurances, 16, bd de Metz, puis 87, bd Sévigné, Rennes, L. La Sincérité ; Faucheux, 239, r. de Rennes, Nantes, L. La Libre Conscience, trés. ; Forget (Henri), 30e, greffier, 38, r. de la Bastille, Nantes, Aérop. Les Amis des Réformes, chap. La Solidarité Nantaise ; Foureau (Emerick), comptable, 3, r. des Brosses, Nantes, L. La Libre Conscience, secr. 1937 ; Grappin, instituteur honoraire, La Trinité-sur-Mer (Morbihan), L. La Solidarité Bretonne, trés. ; Guibert (Marcel), adjudant d'artillerie, 45, r. du Roulage, Vannes (Morb.), L. La Solidarité Bretonne, vénérable ; Guibert (François), officier en retraite, vérificateur des contributions indirectes, 10, r. de Beauvais, Lorient, L. La Solidarité Bretonne, vénérable ; Guillot (Lucien), 30e, Aérop. Les Amis des Réformes, Nantes, chap. La Solidarité Nantaise.
GRANDE LOGE DE FRANCE (Rite écossais ancien et accepté) : Laloue René, 32e degré, docteur en médecine, 4, r. Haute-Casserie, Nantes ; Le Corvec Joseph, instituteur, directeur d'école à Larmor-Plage ; Le Moënic Joachim, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Lorient, 2, cours de Merville, Lorient (Vénérable) (1) ; Lenormand Victor, 30e degré, mécanicien, 60, rue de la Ville-en-Bois, Nantes ; Lepage Jean, comptable, 3, pl. Verdun, Brest, premier surveillant en 1939 ; Lepage Victor, médecin, directeur du sanatorium de Plougonven (Fin.), (Vénérable et député, membre du Conseil fédéral de la Grande Loge en 1926, député au Convent de la L. Indépendance) ; Maris Raymond, 31e degré, professeur, 8, r. Charles-Monselet, Nantes (député, 1924 à 1934) ; Mompion Philibert, 31e degré, à Nantes ; Mazé Guillaume, secrétaire de police, 163, rue de la Vierge, Lambézellec, secrétaire 1933 ; Pageot, député-maire de Nantes ; Pahon Constantin, 30e degré, à Nantes ; Périnelle Georges, 14e degré, représentant à Nantes ; Thorau-Bayle Xavier, 31e degré, homme de lettres, avocat à la Cour, 20, bd Emile-Augier, Paris et Rennes ; Hervé (Raoul), 18e, directeur de la Compagnie d'Electricité, Brest (Finistère), chap. La Bonne Intelligence. L. L'Heureuse Rencontre ; Jacob (Charles), employé de commerce, 120, rue Jean-Jaurès, Brest (Finistère), L. L'Heureuse Rencontre ; Jacq (Yves), instituteur, Saint-Thamec Moëlan-sur-Mer (Finistère), L. Solidarité Bretonne (trés. en 1939) ; Jubineau (Auguste), 30e, Nantes, Aréop. Les Amis des Réformes, chap. La Solidarité nantaise.

(1) Nous pouvons préciser que M. M. Le Moënic est mort depuis au moins quinze ans !
De quand datent les listes que l'on prétend nous servir et de quelles triturations ont-elles été l'objet ?

Le prix du cidre en Bretagne amputée

D'un arrêté du préfet régional de Bretagne amputée (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère) nous extrayons ce qui suit :
Le prix maximum de vente à la production du cidre soutiré est fixé ainsi, dans les quatre départements :
1) Cidre de consommation courante titrant de 4° 5 à 5° 5 : 300 frs la barrique.
2) Cidre de moins de 4° 5 : 240 frs la barrique.
3) Cidre titrant de 5° 5 à 6° : 400 frs la barrique.
La dénomination de « cidre » s'applique au cidre titrant au moins 4°.
Le prix à la production du cidre vendu non soutiré subira un abattage de 10 %.
Le prix de vente du producteur au détaillant s'entend marchandise livrée franco à domicile, les frais d'encavage restant à la charge de l'acheteur.
Le prix de vente du producteur au négociant s'entend marchandise livrée à quai départ. Dans le cas où le négociant prend livraison au domicile du producteur, les frais de camionnage du centre producteur à la gare expéditrice sont défalqués du prix à la production, ils ne peuvent dépasser un maximum de 8 frs par hectolitre.
Art. 2. — Le prix de vente maximum au détail du litre de cidre à emporter ou à consommer sur place est fixé comme suit :
Cidre de consommation courante titrant 4° 5-5° 5 : Ille-et-Vilaine, 2 frs ; Côtes-du-Nord et Morbihan, 2 frs 40 ; Finistère, 2 frs 60.
Cidre titrant moins de 4° 5 : Ille-et-Vilaine, 1 frs 70 ; C.-du-N. et Morbihan, 2 frs 10 ; Finistère, 2 frs 30.
Cidre titrant de 5° 5 à 6° : I.-et-V., 2 frs 30 ; C.-du-N. et Morbihan, 2 frs 70 ; Finistère, 2 frs 90.
Cidre titrant plus de 6° : Côtes-du-Nord, 2 frs 90 ; Finistère, 3 frs 10.
La teneur en alcool sera obligatoirement affichée chez le détaillant d'une manière apparente.
Le prix de la bolée découle des prix ci-dessus étant entendu que sa contenance est fixée suivant les coutumes locales à 4 bolées au litre en Ille-et-Vilaine et 6 bolées au litre dans les autres départements.
Art. 3. — Les détaillants qui vendent à la fois du cidre à consommer sur place et du cidre à emporter sont tenus de satisfaire par priorité les demandes de leurs clients achetant du cidre à emporter.
Art. 4. — Il est interdit au distillateur d'acheter et de distiller des cidres propres à la consommation. Seules, les lies provenant de soutirages devront être livrées aux distillateurs.
Art. 5. — Aucune quantité de cidre ne pourra circuler à l'intérieur d'un département, ni être expédiée en dehors de celui-ci, même si elle a fait l'objet d'un marché antérieur, sans autorisation préalable du bureau de répartition des cidres du département de production.
La délivrance des congés par les agents des Contributions indirectes sera subordonnée à la présentation de cette autorisation.
Art. 6. — L'expédition des pommes à cidre hors d'un département sera également soumise à l'autorisation préalable du bureau départemental des cidres.

A QUAND UN BRETON à la Sous-Préfecture de St-Malo ?

M. Onfroy, sous-préfet de St-Malo a été nommé sous-préfet à Cambrai. Il est remplacé par M. Perreau-Pradier, secrétaire général de la Côte d'Or.

COTES-DU-NORD

La répartition des clous et des fers à cheval

La répartition des clous à ferrer et des fer à cheval vient de faire lobjet d'une nouvelle organisation.
Toutes les correspondances relatives à des demandes de cartes d'acheteur ou à des livraisons de matériaux devront être adressées à M. le Directeur du Bureau Artisanal des Matières, Chambre de Commerce, St-Brieuc.

SAINT-BRIEUC

SAUVETAGE. — Une jeune nageuse de 17 ans, qui se noyait près de la plage de St-Laurent, a été sauvée par le soldat allemand Willi Jacob.

LANGUEUX

SUICIDE. — Mlle Rivière, habitant à Langueux, s'est pendue.

DINAN

Un peu d'organisation S.V.P.

D'un correspondant dinannais :
Les fait qui se sont déroulés jeudi 21 août, vers 9 h., sur le marché de Dinan seraient, n'étaient les circonstances, du plus haut comique.
Les quelques maraîchers consciencieux qui fréquentent encore la place du Champ-Clos, et consentent à fournir leur marchandise, au prix de la taxe, à la population laborieuse et peu fortunée de la ville, se sont en effet trouvée, dès leur arrivée, littéralement assaillis par les ménagères à l'affût.
Et c'est à qui bondissait sur les paniers de choux, salades, carottes, etc. etc. D'une d'entre ces braves femmes emportait à la force des poignets une caisse de cornichons ; une autre, un pied dans le plateau d'une balance, rééditait le geste de Danton en proclamant : « Personne ne sera servi avant moi ».
Pendant ce temps, nos braves maraîchers consciencieux levaient les bras au ciel, invoquant saint Fiacre et la force publique, laquelle, pourtant renforcée de trois unités, n'avait pas encore paru.
A la halle aux poissons, une foule compacte se chamaillait pour obtenir quelques rares poissons et bien peu de gens furent satisfaits.
Il serait pourtant facile de satisfaire tout le monde et d'éviter de pareils spectacles.
Plusieurs maraîchers ne veulent plus venir vendre au marché le jeudi « parce que les prix de la taxe ne sont pas assez élevés, et qu'ils vendent chez eux le prix qui leur plaît ». Ces gens, vivant sur leurs terres, pourtant intelligents, pensent-ils à leurs concitoyens ; ouvriers, employés, rentiers, fonctionnaires, obligés de tout acheter et qui n'ont même pas de quoi vivre trois semaines sur leur mois ?
Des personnes, bien mal intentionnées, et probablement intéressées, ont répandu en campagne le slogan : « Plus il y aura de marché noir, et plus vite ça sera fini ». Oui, ce sera plus vite fini pour le pauvre bougre qui n'a pas le moyen de payer 120 francs un kilogramme de beurre, 120 francs un poulet, 700 francs un dindon, etc.
Allons, un bon geste de tous. Sus au marché noir et ses propagandistes.
Et un peu d'organisation. Le problème est posé et facile à résoudre, au mieux des intérêts de tous.
Vouloir, c'est pouvoir, dit-on. Nous verrons si le Pouvoir veut. D. S. R.

PLENEE-JUGON

UN PENDU. — Le cadavre du nommé Verdes Jean-Marie, 48 ans, a été trouvé pendu à un chêne, à « La Hhutière », en Plénée-Jugon. D'après les constatations la mort remonterait à six semaines.

LANRELAS

SUICIDE. — Mme Belmont, 75 ans, demeurant au Pont, en Lanrelas, s'est jetée dans la Rance. Cet acte de désespoir serait dû à la neurasthénie.

GUINGAMP

« Olive » à Maël-Carhaix

L'administration française conçoit et prépare d'une manière assez originale l'organisation de la « province » de Bretagne. Dernièrement, elle a expédié à Maël-Carhaix, au cœur de la Bretagne bretonnante, un nouveau receveur des Postes. Bien entendu, elle a pris soin de nommer un brave méridional, Bordelais à l'accent fort savoureux. La population s'étonne qu'on n'ait pas trouvé dans toute la Bretagne un seul Breton bretonnant à même de remplir les mêmes fonctions. Nos frères de la Haute-Cornouaille sont une fois de plus édifiés sur la triste mentalité des « hommes » des bords de l'Aillet et de leur administration en zone occupée.

BRELIDY

SUICIDE. — Mme Pichouron, 61 ans, du village de Guern-Soul, en Brélidy, s'est suicidée en se jetant dans un lavoir. Elle avait été très affectée de la mort de son fils, à bord de la *Bretagne*, à Mers-el-Kébir.

PAULE

PREMIER PARDON. — Le premier pardon de Notre-Dame de Lansalaun, a eu lieu le 15 août.

LANNION

VOL. — Un sac à main contenant 8.600 francs et divers papiers a été volé à Mme Le Saint, 37 ans, commerçante à Kermaria-Sulard, qui était venu à Lannion pour affaires.

ST-MICHEL-EN-GREVES

UN MATCH ENTRE CONGRE ET PECHEUR. — C'est un véritable match qu'a du soutenir M. Ernest Le Meur,

Encore et toujours les gros...

« Les commerçants en grains qui n'auront pas fait au moins 1.200 quintaux de céréales secondaires ou 10.000 quintaux de blé ne seront plus autorisés à faire le commerce de ces produits du sol.
« Toujours la politique des grands trusts, alors que la propriété bretonne est faite de nombreux petits exploitants et commerçants, rendant de nombreux services à la culture.
« Cet hiver, le marché noir sévira et marchera à pleins tubes. »

Nouvelle taxation du poisson

Pour 35 catégories de poissons les prix ont été modifiés pour être appliqués le 4 septembre.
Les tarifs au détail ne sont pas encore fixés, mais seront modifiés dans le même ordre.
Ont augmenté : la sole, de 36 à 40 fr. ; le bar, de 32 à 36 fr. ; le turbot, de 28 à 32 fr. ; la lotte, de 18,50 à 20 fr. ; le barbue, de 23 à 25 fr. ; les crevettes, de 16 à 20 fr.
Par contre, ont diminué : la loche, de 6 à 5 fr. ; la raie, de 5 à 4 fr. ; le dragonet, de 4 à 3 fr. ; le chinchard, de 5 à 4 fr. ; la vieille, de 8 à 7 fr.

marin-pêcheur de Locquémeau, contre un énorme congre de 26 livres qui s'était pris dans ses filets. La victoire est restée au pêcheur, non sans mal d'ailleurs, puisqu'il a eu deux orteils entamés à coups de dents.

PERROS-GUIREC

ARRESTATION. — La nommée A. Halley, 20 ans, a été arrêtée à Brest, à la suite du vol d'une bague de 2.000 francs, commis au restaurant du « Cheval Blanc », à Perros-Guirec.

CAVAN

M. François-Marie Perrot a été délégué dans les fonctions de maire de Cavan, pendant l'absence de M. Légaret Eugène, prisonnier de guerre.

TONQUEDEC

OBSEQUES. — Un matin de la semaine dernière une nombreuse affluence accompagna au cimetière les restes de Louis Menou, grand mutilé de l'autre guerre.

Il était revenu de la fournaise avec cinq blessures et un bras en moins.

Il avait du cesser, il y a trois ans, ses fonctions de facteur des Postes. Menou ressentit alors les symptômes du mal terrible qui finalement devait l'emporter. L'Ankou l'a terrassé à l'âge de 44 ans, laissant une veuve et quatre enfants.

A la fin de la cérémonie religieuse, au cimetière, la multitude des parents et amis a apporté des paroles de réconfort à la digne compagne du disparu.

Louis Menou, bon Breton, une victime comme tant d'autres de la politique belliqueuse des « Messieurs de Paris », laissera à Tonquédec un souvenir ému.

■ FINISTÈRE ■

QUIMPER

Le pardon de Ste-Anne La Palud

Programme du pardon :

Dimanche 31 août. — Messes basses à 7 h. 30, 8 h. 30, 9 h. 30 et 10 h. 30. A 11 h. 30, grand'messe sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque de Rennes, présents Mgr Duparc et Mgr Cogneau ; sermon de M. le chanoine Moenner, vicaire général. A 15 heures, vêpres, sermon de Monseigneur l'Archevêque ; procession.

Mardi 2 septembre. — Messes basses à 8 h. 30, 9 h. 30, 10 h. 30. A 11 h. 30, grand'messe avec sermon. A 15 h. 30, vêpres et procession.

ROSPORDEN

ET ÇA GRIMPE TOUJOURS. — On a pu voir, à la dernière foire de Rosporden, les cinq porcelets se vendre 5.600 francs, soit 1.120 francs la pièce.

DOUARNENEZ

La ligne de chemin de fer Douarnenez-Audierne sera remise prochainement en service.

BREST

Le breton à Brignogan

On nous écrit :

« Il a été question, il n'y a pas longtemps, de la part faite à la langue bretonne à l'église de Brignogan, tant dans le journal *Arvor* que dans le quotidien *La Bretagne*. Je crois que dans le cas de Brignogan, commune créée il y a quelques années, le Dr Paugam, qui en est le maire depuis le début, pourrait nous renseigner sur la « debretonnisation » voulue de Brignogan.

« En effet, sous l'impulsion du Dr Paugam, Brignogan est une des rares communes de Basse-Bretagne qui ait voté contre le vœu de l'association *Ar Brezoneg er Skol*, présidée, avant la guerre, par M. Yann Fouéré. Et ceci témoigne d'un état d'esprit fâcheux que nous regrettons de voir partager et par la municipalité et par le clergé d'une commune cent pour cent bretonne ».

T. B.

UNE EXPLOSION FAIT UN MORT ET TROIS BLESSES. — Une grave explosion s'est produite au Moulin-Blanc au moment où des ouvriers découpaient un tube au chalumeau. Quatre ouvriers ont été atteint, ce sont : François Richou, 35 ans, demeurant, 14, cité Kérigonan, à Brest, qui fut tué sur le coup, Georges Laurent, Pierre Menguy et Henri Mailloux, qui ont été grièvement blessés.

SUICIDE. — Mme Marie Goulard, 39 ans, habitant à La Forest, s'est jetée sous un train de la ligne Landerneau-Brest, entre La Forest et Kerhuon. Elle donnait depuis quelque temps des signes de dérangement cérébral.

MORLAIX

ATTAQUES PAR UN AVION ANGLAIS. — Le bateau de pêche l'*Espérance*, du port de Moguiriec, a été mitraillé par un avion anglais, au large de Cléder. Un pêcheur, Yves Tanguy, a été blessé à la main gauche, et a du être amputé.

EXPOSITION. — Les œuvres du peintre Yves Morvan, sont exposées à Trianon, rue Gambetta.

ELECTROCUTE. — M. Marcel Blanchard, 21 ans, qui travaillait sur une ligne à haute tension, route de Lannion, a été électrocuté. Malgré les soins prodigués il n'a pu être ranimé.

GUERLESQUIN

NOCES D'OR. — Les noces d'or de M. et Mme Nicol ont eu lieu le 16 août en présence de 40 de leurs enfants et petits-enfants.

ILE-DE-BATZ

CAPTURE D'UNE BALEINE. — L'équipage de l'*Ariel*, de Roscoff, est venu à bout, après trois jours de lutte, d'une baleine de 20 mètres qui est venue s'échouer sur une plage de la côte ouest de l'île de Batz.

CHATEAULIN

NOYADE DANS LE CANAL. — Le jeune A. Blouet, 13 ans, de Penaros, en St-Goulitz, qui se baignait dans le canal de Nantes à Brest, a perdu pied et s'est noyé.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES

Deux vœux du Conseil Municipal de Rennes

Le maintien de l'Ecole nationale d'Agriculture Et la création d'une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie

A sa dernière séance le conseil municipal de Rennes a émis deux vœux.

Le premier demande le maintien de l'école nationale d'Agriculture de Rennes. C'est à notre connaissance la seule protestation officielle contre l'injuste décision vichyssoise. Des gens aussi « qualifiés » par position pour défendre notre agriculture, tels que MM. de Guébriant, de la Bourdonnaye, Le Gouvello et Le Léannec n'ont pas bronché.

Le second vœu tend à la création d'une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Le ravitaillement des Rennais en fruits et légumes

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Un commerçant détaillant nous écrit :

Est-il vrai qu'aucun contrôle n'est exercée en gare sur les arrivages, qu'aucun chiffre n'est communiqué aux détaillants et que par suite la répartition à 50 % entre les commerçants grossistes (dont beaucoup sont des étrangers) et les détaillants n'est qu'une vaste fumisterie.

Est-il vrai que les grossistes malgré la taxe, en accord avec le répartiteur ou la commission des prix, ont le droit d'augmenter le prix de la marchandise et d'avoir un prix de revient (*pertes, avaries, frais de transports, camionnage, etc.*).

... Alors que le détaillant est obligé de vendre à la taxe, sans que l'on tienne compte de ses frais, pertes ou manquants, et de conserver ses beaux yeux pour pleurer.

Pourquoi deux poids, deux mesures ? *Un détaillant.*

Et si c'était bien vrai ?

De mauvaises langues prétendent :

— qu'un « Monsieur » se rendit dernièrement dans un champ très voisin de Rennes,

— qu'il y fit une ample provision de trèfle, pour ses lapins peut-être...,

— qu'il fut surpris par le propriétaire du champ,

— que le cultivateur n'était pas content,

— qu'il le montra en retenant le vélo du Monsieur,

— que le Monsieur estima qu'il avait le droit de « faucher » le trèfle du paysan, mais que le paysan exagérait en lui confisquant son vélo,

— que le Monsieur déclara : « Je suis Commissaire de police à Rennes, Nme arrondissement »,

— que le paysan répondit : « Je m'en f... »,

— et que la suite de l'entretien ne fut pas moins amusante.

... D'après ce que disent les mauvaises langues.

SUSPENSION. — Par arrêté du préfet de Bretagne amputée, en date du 19 aout 1941, M. l'intendant Suberville, chargé de l'habillement à l'intendance de Rennes, a été suspendu de ses fonctions pour « manque de loyalisme à l'égard du maréchal Pétain ».

PIRE-SUR-SEICHE

NOYADE DANS UN PUITS. — M. Jean Banctel, 60 ans, cultivateur au Charron, en Piré, s'est noyé en puisant de l'eau.

FOUGERES

Mœurs administratives

D'un correspondant fougerais :

De par la force des choses, la bicyclette est aujourd'hui d'utilité publique n° 1.

Les vélos d'occasion ont tous trouvé preneurs, mais comment remplacer les pneus ?

Les bureaux des mairies avaient fait savoir que priorité serait donnée pour obtenir, après demande au préfet et visa de la mairie, les pneus nécessaires. Un contingentement était spécialement réservé, paraît-il, aux marchands de bicyclette.

Les demandes ont été faites, suivant les instructions reçues.

Elles sont à la préfecture depuis trois mois.

Nos demandes réitérées sont toutes restées *sans un mot de réponse.*

Dans le même temps, nos feuilles d'impôts sont arrivées.

On fait tout pour empêcher les commerçants de travailler, mais on n'oublie pas de leur prendre leur argent.

... Pour en revenir aux pneus, que l'administration ne sait pas procurer aux commerçants honnêtes, il s'en trouve autant qu'on en veut au *marché noir*, mais à des prix prohibitifs pour les bourses moyennes, et délivrés bien entendu sans facture.

Il est beau notre régime de « Révolution nationale » !

SUICIDE. — M. Allainmat Pierre, 50 ans, demeurant 33, rue Canrobert, s'est pendu.

LA-SELLE-EN-COGLES

NOYADE DANS UN LAVOIR. — Mme Angèle Lemoine, demeurant à La Totinais, s'est noyée dans un lavoir.

REDON

GUIPRY

NOYADE. — Mme Léonie Chevrier, 47 ans, domiciliée au Boulay, en Guipry, est tombée dans un lavoir et s'est noyée.

LASSY

SUICIDE. — M. Bourdet François, menuisier, demeurant à Irodouer, a été trouvé pendu à un arbre, au lieu dit Les Landes de Cannut.

MAURE-DE-BRETAGNE

LE FEU. — Un incendie s'est déclaré dans une meule, au cours du battage du grain de M. Léon Février, cultivateur au Bois-Basset. Le feu aurait été mis par une étincelle de la locomobile.

BAIN-DE-BRETAGNE

NOYADE DANS UN PUITS. — On a découvert dans un puits à proximité de sa maison, le cadavre de Mme Lucie Ginguené, 22 ans, qui y serait tombé par accident.

SAINT-MALO

Journalisme à la "Paris-Soir"

Trop de pommes de terre à Saint-Malo !

Paris-Soir continue ses reportages « sensationnels » sur la Bretagne. L'un d'eux lui mérite une réponse « bien envoyée » de notre distingué confrère *Le Salut de Saint-Malo*. La voici :

« *Un envoyé spécial de « Paris-Soir » à Saint-Malo a, mercredi 20 août, publié dans ce journal un article fâcheusement inspiré et qui n'a pas manqué d'indigner nos concitoyens.*

« *D'après notre confrère, il y aurait « trop de pommes de terre » à Saint-Malo.*

« *En vérité, on ne comprend plus.*

« *S'il y a trop de pommes de terre à Saint-Malo, pourquoi les ménagères ont-elles tant de difficultés à s'en procurer sur le marché ? Pourquoi, surtout, avons-nous la carte de pommes de terre ?*

« *Le moins que l'on puisse dire de l'article de « Paris-Soir » c'est qu'il a été manifestement écrit pour encourager l'exportation à outrance vers Paris, au détriment de nos populations bretonnes.*

« *Que l'on expédie sur Paris une certaine quantité de pommes de terre, soit ! Que les Parisiens qui viennent en Bretagne repartent avec leurs valises bondées de produits de chez nous, passe encore ! Mais que l'on vienne nous dire que « Saint-Malo jette ce cri d'alarme : trop de pommes de terre », ça, non, c'est se f... de nous* ».

LA PECHE AUX MOULES INTERDITE. — D'après un arrêté du directeur de l'Inscription maritime de St-Servan, en date du 26 juillet 1941, la pêche et la vente des moules sont interdites dans les quartiers de St-Malo et de St-Brieuc, jusqu'au 15 février 1942. L'exploitation ne sera reprise que du 15 février au 1er mai 1942.

DINARD

ACCIDENT GRAVE. — Un enfant qui avait pénétré en gare de Dinard pour ramasser des débris de charbon tombés d'un wagon, a été surpris par une manœuvre et grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital.

UN ESCROC. — La gendarmerie de Dinard a appréhendé le nommé Maurice Hamel, qui se faisait passer pour un médecin-commandant, officier de la Légion d'Honneur, ce qui lui permettait de faire de nombreuses dupes.

ACCIDENT GRAVE. — La ridelle d'un camion transportant des ouvriers, ayant cédé, une quinzaine de ceux-ci ont été précipités sur la route et plus ou moins grièvement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital de la Providence.

VITRE

MARCHE NOIR. — Par décision préfectorale, M. Julien Haslé, 42 ans, débitant de tabac 13, rue de Brest, à Vitré, est suspendu de ses fonctions pour trafic de marchandises. En effet, les perquisitions faites à son domicile avaient permis de mettre la main sur 30 kgs de beurre, 332 douzaines d'œufs, 120 litres d'essence et 50 litres de mazout. D'autre part l'enquête a permis de découvrir l'un des fournisseurs du débitant, il s'agit d'un nommé Lefèvre, du Val d'Izé, qui aurait acheté et expédié depuis avril 1941, 10.000 douzaines d'œufs et ceci, sans carte d'acheteur.

RETIERS

UN GRAVE ACCIDENT. — La petite Jeanne Perron, 10 ans, enfant assistée, élevée par M. Hervochon, à la Noë-Ronde, en Retiers, a été grièvement blessée par une ruade de cheval. Elle a été transportée à l'hôtel-Dieu de Rennes où son état a été jugé grave.

OSSE

ACCIDENT DE BATTAGES. — Alors qu'il travaillait aux battages, chez M. Morel, à la Sarcelais, en Ossé, M. Robert, 19 ans, pupille de l'Assistance, a eu le bras gauche happé par une courroie et complètement arraché au-dessus du coude. Il a été transporté à l'hôpital de Rennes.

LOIRE-INFÉRIEURE

Cinquante municipalités vendéennes demandent leur rattachement à Nantes

A la dernière séance du conseil municipal de Nantes, le maire a fait connaître que cinquante municipalités vendéennes ont demandé leur rattachement à une région économique dominée par Nantes.

On sait que les récentes dispositions vichyssoises ont coupé Nantes tant du Morbihan que de la Vendée pour subordonner notre capitale économique à Angers : ce qui est une hérésie majeure.

Mais les Vichyssois savent-ils ce qu'ils font.

Notons d'autre part qu'à cette même délibération du conseil municipal, M. Rondeau a déclaré que « *Nantes se voulait bretonne* ».

Il est bon de l'entendre proclamer par l'inventeur du Massif armoricain.

Le Maire de Nantes à Vichy

M. Rondeau, maire de Nantes, s'est rendu à Vichy où il a été reçu lundi par le chef de l'État français.

NANTES

RENVERSE PAR UN TRAIN. — M. François Leroux, manœuvre, 65 ans, demeurant route de Roche-Maurice, a été renversé par un train, au passage à niveau du quai de la Fosse. Grièvement blessé, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

COLLISIONS. — Une forte collision entre un car et un camion des P.T.T. a eu lieu au coin des rues de Verdun et de Strasbourg. Le car a été sérieusement endommagé et six de ses occupants contusionnés.

— Deux voitures se sont violemment rencontrées, au carrefour formé par le boulevard Le Meunier de Kerlon et le boulevard des Anglais. Deux des occupants : MM. Le Bariller, 2, place Lamoricière et René Ducas, impasse de la Saulzinière, à Nantes, sérieusement blessés, ont été conduits à l'hôpital.

MARCHE NOIR. — La police a arrêté deux Parisiens, les nommés Aimé Ravet, 264, faubourg St-Antoine et Paris, 33, rue Paul-Algis à Vaires-sur-Marne, qui expédiaient chaque semaine vers Paris de grandes quantités de volaille et ceci, naturellement, sans posséder de cartes d'acheteurs. Cinq tonnes de volailles auraient ainsi été détournées sur l'approvisionnement de Nantes depuis trois mois.

DECOUVERTE DU CORPS D'UN NOUVEAU-NE. — On a trouvé dans la Loire le corps d'un nouveau-né, auquel manque la tête. Le corps aurait séjourné plusieurs mois dans l'eau.

GRAVE ACCIDENT EN GARE DE NANTES-ORLEANS. — Mme Marguerite Martel, 40 ans, habitant au Molin, en La Garnache, a glissé sous un wagon, en voulant descendre alors que le train se mettait en marche. Grièvement blessée, elle a dut subir l'amputation des deux jambes.

ST-ETIENNE DE CORCOUE

ARRESTATION. — La femme Chiffolleau, domiciliée à Champtocé, qui avait volé 2.600 francs à Mme Padiou, hôtelière à St-Etienne de Corcoué, a été écrouée à la maison d'arrêt de Nantes.

CARQUEFOU

Une société sportive a été fondée à Carquefou, sous le nom d'Union Sportive Sainte Jeanne d'Arc.

VAGABONDAGE. — La gendarmerie de Carquefou a arrêté au village de l'Epinay, deux jeunes gens de 13 et 15 ans qui vagabondaient. Interrogés, ils ont déclaré s'être évadés de la maison de redressement de l'hospice Saint-Jacques à Nantes, où, dirent-ils, ils ne pouvaient fréquenter que des voyous.

REMOUILLE

SUICIDE. — M. Pavageau Pierre, 50 ans, cultivateur à la Repasse, en Remouillé, qui paraissait atteint de troubles mentaux, s'est jeté dans la Maine et s'est noyé.

ST-HILAIRE DE CLISSON

LE FEU. — Un incendie s'est déclaré pendant les battages, chez M. Eugène Hervonet, 45 ans, cultivateur à Bel-Air, en St-Hilaire de Clisson. Le feu communiqué par une étincelle de la locomobile, s'est étendu rapidement et a détruit 850 gerbes de blé.

VERTOU

UN VIEILLARD SE NOIE DANS UN PUITS. — M. Alphonse Debec, 76 ans, cultivateur au Grand-Noé, est tombé accidentellement dans un puits et s'est noyé.

ANCENIS

LE CELLIER

VOL A L'EGLISE. — Un inconnu a fracturé la porte de la sacristie de l'église du Cellier, et a soustrait une somme de 200 francs, qui se trouvait dans un tiroir et dans un tronc.

CHATEAUBRIANT

SOULVACHE

L'EGLISE CAMBRIOLEE. — Des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Soulvache en fracturant la porte et ont dévalisé les troncs.

PAIMBŒUF

PORNIC

SAUVAGE AGRESSION. — M. Hippolyte Yssembourg, 84 ans, instituteur en retraite, réfugié à Pornic, a été attaqué par un inconnu, sur la plage de Noeveillard, et sauvagement frappé à coups de bâton à la nuque. Gêné par les appels de sa victime, l'agresseur n'a pu le voler, comme il en avait l'intention.

SAINT-NAZAIRE

ACCIDENT DE LA CIRCULATION. — M. Félix Cancois, 70 ans, domicilié, 14, rue Ernest-Renan, qui circulait sur la chaussée, rue Henri-Gautier, a été renversé par une camionnette conduite par Mme Marie Guérin, 24 ans, bouchère à St-Malo de Guersac. Relevé sans connaissance, M. Cancois, a été transporté à l'hôpital où son état a été jugé très grave.

EN PECHANT DES MOULES. — M. Gaston Berland, garagiste, demeurant 1, rue Jeanne-d'Arc ; M. Marius Grouant, 46 ans, contremaître aux Forges de l'Ouest ; M. Maurice Hubert, 36 ans, dessinateur aux Forges de l'Ouest, 23, rue Jules-Guesde ; M. Coutinot, 33 ans, ouvrier, demeurant 110, rue du Maine, ont été entraînés par une lame, alors qu'ils pêchaient des moules sur la plage.

AVESSAC

ECRASE PAR UNE CHARRETTE. — M. Paul Renaud, 53 ans, cultivateur à la Bourgogne, en Avessac, a été écrasé par sa charrette, alors qu'il chargeait des planches. Grièvement blessé, il est décédé peu après. Il était père de six enfants.

ACCIDENT MORTEL. — Le jeune Berger, trois ans, du village de la Fritière, qui se balançait à l'arrière d'une charrette, a fait basculer celle-ci et a été écrasé.

Librairie LARCHER
2, Place du Palais — RENNES
GRAND CHOIX DE LIVRES, OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
Papeterie — Articles Etudiants et Ecoliers

■ MORBIHAN ■

A QUAND UN BRETON Secrétaire général du Morbihan ?

Par arrêté du ministre de l'Intérieur, M. Segond, sous-préfet de Carpentras, est nommé secrétaire général de la préfecture du Morbihan, en remplacement de M. Rochefort. Mais, le nouveau secrétaire général étant prisonnier de guerre, son intérim sera rempli par M. Boisviel, chef de Cabinet.

Plus d'abattages de porcs dans le Morbihan

L'intendant de Vannes, chef du ravitaillement, vient d'interdire tout abattage de porc dans le Morbihan jusqu'à nouvel ordre.

VANNES

NOYADE DANS L'ETANG AU DUC. — On a découvert, à proximité de la turbine, dans l'étang au Duc, le corps d'un sujet belge, Franz Vandenberghe, 53 ans, employé au camp de Meucon.

BILLIERS

Un incendie s'est déclaré dans le garage de M. Jouhanno, patron-pêcheur, et a détruit tous les engins de pêche.

MUZILLAC

NOYADE. — M. Jean Leroux, mécanicien à Pénesclus, a glissé sur la rive de l'étang de Penmeur où il pêchait et est tombé à l'eau. Il n'a pu être repêché que deux heures plus tard.

LORIENT

Chez les charcutiers lorientais

Nous avons décrit dernièrement la situation pénible dans laquelle se débattent les charcutiers lorientais.

Dans quelles conditions se fait la répartition ?

Nous avons reçu à ce sujet de nouvelles précisions qui tendent à mettre hors de cause *l'actuel répartiteur.*

Les chiffres produits sont d'une faiblesse... criante. Le nombre des porcs attribué à la clientèle strictement lorientaise est très réduit.

Notre article prenait fait et cause pour les petits charcutiers qui nous avaient confié leurs doléances. Il nous a été agréable de constater qu'un effort a été réalisé depuis lors pour assurer un « minimum » à ceux qui, jusque tout. Et ce, par un système de « groulà, n'avaient pour ainsi dire rien du page » assez judicieusement compris.

Devant cet effort pour arriver à une distribution plus équitable et respecter dans la mesure du possible les intérêts de toute une corporation, nous nous inclinons volontiers.

... Tout en regrettant infiniment, que le contingent attribué à la répartition lorientaise soit aussi dérisoire et justifie, hélas ! les récriminations d'une population sympathique et laborieuse particulièrement éprouvée.

ACCIDENT MORTEL. — M. Pierre Bisquet, 49 ans, cantonnier départemental a été renversé par une automobile, alors qu'il regagnait son domicile, à la Maison-des-Choux, à bicyclette. Relevé aussitôt, M. Bisquet avait succombé à une rupture de la colonne vertébrale.

HENNEBONT

NECROLOGIE. — Mme Jules Trottier, épouse de l'ancien maire d'Hennebont et ancien directeur des forges et aciéries, est décédée à Paris à l'âge de 88 ans.

PLOUAY

LE FEU. — Un incendie a éclaté chez M. Le Digol, cultivateur à Kerquestenen et a détruit une écurie. Les dégâts atteignent 26.400 francs. On croit que le sinistre serait du à la malveillance.

PONT-SCORFF

VICTIME DE SON IMPRUDENCE. — Le jeune Rioual, 16 ans, demeurant au Penher, en Lanester, a roulé sous un wagon, en voulant descendre d'un train en marche, à Buzière, en Pont-Scorff. Il a eu le corps coupé en deux.

PONTIVY

Où il est question d'un "optonomiste"

La gendarmerie vient de découvrir l'auteur de lettres anonymes qui avaient provoqué un certain émoi au bourg de Moustoir-Remungol. Il s'agit d'un nommé Hilaire Le Breton, 37 ans, maréchal-ferrant en cette localité, qui avait mis odieusement en cause des personnes de son entourage.

Est-ce pour donner plus de poids à ses dénonciations anonymes ? Cet individu se disait en ces lettres « ancien mobilisé » et ... « optonomiste » (sic).

Or, Hilaire Le Breton n'a jamais été mobilisé. Quant à être « optonomiste », est-il besoin de préciser que le Parti National Breton, où l'on réprouve avec force cette plaie qu'est le mouchardage anonyme, n'a rien de commun avec ce vilain personnage ?

LE FAOUET

Deux poulets pour une paire de chaussettes

On nous écrit :

« Les représentants de la loi continuent à verbaliser contre nos paysannes pour des futilités et vont jusqu'à leur arracher littéralement leurs marchandises pour les remettre aux marchands officiels, de peur que les taxes ne soient pas respectées.

« Que ne s'adressent-ils à des étalagistes qui vendent 50 francs une paire de chaussettes que nous trouvions l'an dernier pour 6 ou 7 francs.

« Il faut maintenant aux paysannes vendre *deux poulets* et à l'ouvrier moyen travailler plus d'un jour pour gagner une paire de chaussettes ! »

BRETONS ÉMIGRÉS

Ne comptons pas sur le « Dieu des paresseux » !

SINN FEIN !

Avant la guerre, notre parti était déjà une force, une force qui ne laissait pas d'inquiéter les pouvoirs publics, lesquels dissimulaient leur inquiétude en minimisant notre importance. « Une poignée d'excités », répétait-on avec trop d'insistance pour ne pas faire naître le doute dans l'esprit des gens de bonne foi.

Ridicule dénigrement ! La quantité ne vaut guère, la qualité importe. Et le mouvement breton avait des partisans de qualité.

Il fallait en avoir dans le coffre, il fallait une dose d'idéal et de sincère dévouement pour embrasser une cause dont l'indéniable et juste fondement était le seul gage de succès.

En face se dressait une France puissante (!), un navire majestueux d'aspect,, barrant la route à notre yole.

Mais l'œil exercé pouvait déceler des fissures suspectes dans la coque du géant ; notre yole était de chêne imputrescible et nous avions foi en elle.

La Providence a permis, que par l'intermédiaire de l'équipage dévoyé, le navire majestueux allât s'échouer avec grand dommage. Vogue maintenant notre yole !

Enthousiastes, nos frères se joignent à nous, et nous les accueillons avec allégresse. Thomas l'attentiste pénitent ne fut pas rejeté pour avoir voulu voir avant que d'admettre.

Mais il serait imprudent que nos partisans de fraîche venue, croient que tout se fera désormais sans effort. Il est une illusion dont ils doivent se garder constamment : La croyance en un dénouement de mélodrame, sur l'intervention du Dieu des paresseux, *le* « Deus ex machina ».

Dites-le vous bien : nul ne fera NOTRE TRAVAIL pour nous.

C'est à nous-mêmes d'agir !...

Quant à ceux qui placent leurs espérances dans les artisans de la Révolution nationale française, nous leur crions aussi : Attention ! Ne soyons pas dupes.

Réjouissons-nous de voir dans la presse française des études intelligentes de notre mouvement, des études honnêtes et dénuées de l'odieux parti-pris de la presse républicaine et jacobine de naguère. L'étude de M. Bizoque et celle de Roger Grand sont des choses excellentes.

Mais gardons-nous de voir là le miroir de l'opinion française à notre égard, encore moins la garantie que Vichy, rompant avec la traditionnelle politique des quarante Rois et des trois Républiques qui firent la France, voit dans la Bretagne une voisine à respecter dans son caractère de nation.

⁂

La France n'entreprend pas sa Révolution nationale par idéal breton.

Libre à nous de nous réjouir que notre idéal soit compatible avec ces entreprises, et en vérité il ne les contrarie en rien.

Les seules volontés bretonnes arracheront la victoire; durement, sans aucun doute. Façonnons-nous une âme à la mesure de cette tâche, la nôtre.

Et que notre devise soit celle de nos frères d'Irlande, dont l'opiniâtreté triompha :

« SINN FEIN, SINN FEIN, AMAIN. »

« NOUS MEMES, NOUS MEMES, NOUS SEULS ! »

D. MABLERN.

Résolutions de rentrée

Un de nos amis nous écrit :

J'étais humilié durant ces vacances en pleine Cornouaille de ne pas comprendre tout ce que se disaient, en breton évidemment, mes cousins restés au pays.

Je vais aller aux cours de breton qui se font à Ker-Vreiz, ou si les heures ne me conviennent pas je vais suivre le merveilleux cours par correspondance de « Ober ». Je veux l'été prochain parler couramment le breton usuel.

⁂

Heureux les écoliers bretons qui apprendront désormais leur langue à l'école ; à l'école libre du moins. Espérons que les portes des écoles officielles s'ouvriront aussi sous la vigoureuse poussée des militantsd'*Arvor*.

Je veux les aider en leur adressant mon abonnement aujourd'hui même.

⁂

Notre propagande devra s'intensifier encore cet hiver. Je vais demander la charge de délégué pour mon quartier, recruter des abonnés et des adhérents et répandre la brochure exposant notre doctrine.

Je regrette d'être une fois de plus séparé de ma Bretagne, mais je vais travailler avec le P.N.B. pour une Bretagne neuve, belle et riche où tous ses enfants trouveront à gagner leur pain.

Jeunes amis émigrés, reprendrez-vous, pour votre propre compte, ces résolutions d'un de vos camarades ? Les tiendrez-vous ensuite ? Oui ! Je crois en votre parole ! Car les Bretons savent vouloir ! Mais vouloir est de ces verbes qui réclament un complément direct.

D. K.

Empoisonnés par des champignons

La famille Le Flanchec, demeurant 29, rue Jean-Jaurès, à Sèvres (S.-et-O.), a été empoisonnée par des champignons cueillis dans les bois de la Bruyère.

Mme Victorine Le Flanchec, 31 ans et son fils, Bernard, 6 ans, ont succombé à un empoisonnement. Le père et les trois autres enfants, Yves, 11 ans, André, 9 ans et Claude, 8 ans, ont été transportés à l'hôpital local dans un état désespéré.

M. Yves Le Flanchec, âgé de 35 ans, était originaire de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord).